

Mairie de Paris

Vivre son handicap à Paris

Paris me guide 2013-2014

Ce guide a été réalisé par la Direction de l'information et de la communication (DICOM).

Directrice de la publication : Anne-Sylvie Schneider.

Responsable de l'édition : Astrid Graindorge.

Chef de projet : Alexandra Dutriez-Gallais.

Chargée de production : Gladys Tapissier.

Conception graphique et rédaction :

PCA : philippe.clouet@pca-communication.com

La DICOM remercie les personnes ayant accepté de prêter leur image pour la réalisation de ce guide.

Merci à la DASES et aux autres directions de la Ville pour leur aide précieuse dans la réalisation de ce guide.

Malgré toute l'attention portée à l'élaboration de cette brochure, une erreur ne peut être exclue. Merci de nous la signaler.

Votre guide

Ce guide a pour objectif d'apporter aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs aidants, toutes les informations pratiques pour mieux vivre à Paris. Une version sonore et un texte accessible sont téléchargeables sur le site internet de la Ville (www.paris.fr). Pour obtenir gratuitement le guide en version audio sur CD, faites une demande auprès de l'association Donne-moi tes yeux, en appelant le 01.47.05.40.30.

Que dit la loi ?

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». En plus de cette définition légale, la loi établit ou rappelle des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap permettant d'établir un projet de vie (compensation financière, technique, accessibilité, scolarité, emploi). Pour simplifier leur vie et les démarches à accomplir, y compris par leur entourage, le législateur a également créé les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ces guichets uniques exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'évaluation des besoins des usagers. Leur rôle est central dans l'attribution des droits.

Le saviez-vous?

De nombreuses associations jouent un rôle essentiel dans la prise en charge du handicap. Leur action, au plus près des personnes et de leurs familles, est primordiale.

Vivre son handicap

Pourquoi un guide ?

Ce guide aborde tous les aspects de la vie quotidienne pour toutes les situations de handicap. La liste des dispositifs, des activités, des établissements ou encore des associations cités ne peut donc être exhaustive. C'est pourquoi des compléments d'informations sont disponibles et accessibles dans la rubrique paris.fr/handicap

Les renseignements pratiques sont regroupés à la fin de chaque grande partie, ou figurent sur le site paris.fr. Dans ce dernier cas, une liste de mots-clefs vous aidera à vous orienter. Les structures sont présentées par chapitre, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Vous pourrez utiliser leurs coordonnées pour obtenir des renseignements précis sur l'accessibilité, les horaires d'ouverture ou les coûts éventuels des différents dispositifs.

Je me renseigne

Mes interlocuteurs

La loi du 11 février 2005 a instauré la création d'un guichet unique, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Parallèlement, d'autres organismes et associations interviennent.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en dépend : c'est la seule instance en mesure de reconnaître la qualité de personne (ou de travailleur) handicapée et donc d'ouvrir les droits à compensation correspondant. Cet ensemble de prestations et d'aides sont définies dans le cadre du Plan personnalisé de compensation (PPC). Il est élaboré en concertation avec les personnes concernées et peut comprendre un volet emploi ou, dans le cas des enfants, un Projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers un établissement spécialisé est aussi de la compétence de la CDAPH.

La MDPH se charge de la mise en œuvre et du suivi des décisions de la CDAPH, assurant le lien avec l'ensemble des acteurs publics ainsi qu'avec les structures sanitaires et médico-sociales.

C'est un lieu d'accueil et d'information à destination des personnes en situation de handicap et de leur famille. Vous y trouverez l'écoute et l'accompagnement nécessaires à la définition d'un projet de vie et à la mobilisation des aides auxquelles vous avez droit.

Les autres acteurs publics.

Un grand nombre d'aides sont mises en place par la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, sous conditions de ressources et de résidence dans la capitale. Pour en bénéficier, adressez-vous au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) ou au Service social départemental polyvalent (SSDP) de votre arrondissement.

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) gèrent également des aides auxquelles vous pouvez avoir droit. Vous trouverez les informations nécessaires sur leurs sites internet.

À partir de 60 ans, si vous êtes en perte d'autonomie, les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC Paris Émeraude) sont les guichets pertinents pour vous conseiller sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

Les centres de ressources.

Tournés vers les personnes en situation de handicap et leur entourage, mais aussi vers les professionnels, ils informent et conseillent. Les centres de ressources proposent également des diagnostics et des évaluations ainsi qu'un accompagnement vers une prise en charge adaptée. Ils peuvent vous mettre en relation avec des établissements spécialisés.

Les associations.

Leur rôle dans le domaine du handicap est primordial. Souvent à l'initiative de projets novateurs, elles favorisent la prise de conscience en faveur d'une meilleure inclusion des personnes dans tous les domaines de la vie.

La Ville soutient près de 350 associations qu'il n'est pas possible de toutes citer ici : un annuaire sur paris.fr permet d'obtenir plus d'informations et de prendre contact avec elles.

Le saviez-vous?

La Ville a mis en place un pôle citoyens sourds à la mairie du 9^e arr. avec des permanences emploi et assurance maladie. Par ailleurs, une permanence d'Aide aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS) est accessible à la mairie du 14^e arr.

Contacts.

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Du lundi au jeudi sans rendez-vous 9h-16h (17h le mercredi). Le vendredi sur rendez-vous. 69, rue de la Victoire. 75009 Paris. M° Chaussée-d'Antin-Lafayette, Saint-Lazare ou Trinité-d'Estienne-d'Orves. 0.805.80.09.09. contact@mdph.paris.fr

Accueil en langue des signes française (LSF). Le lundi toute la journée sans rendez-vous Le mardi et mercredi matin sur rendez-vous.

Relais d'accès au droit Association ADSP – Accès aux Droits Solidarité Paris. Permanence juridique. Le mardi sur rendez-vous (contactez la MDPH).

Pour vous informer de l'actualité de la MDPH, consultez sa lettre d'information.

Vous pouvez faire une demande sur paris.fr, mot- clef MDPH.

Pôle citoyens sourds.

Mairie du 9^e arr. 6, rue Drouot. Bât. C, rez-de-chaussée. 75009 Paris. M° Richelieu-Drouot.

Permanence emploi. Lundi, mercredi, jeudi, vendredi sur rendez-vous. Mardi 14h-17h sans rendez-vous.

Accueil en langue des signes française (LSF). 01.71.31.76.56 et 06.74.62.08.02 (SMS). emploi.sourds@paris.fr

Permanence de l'Assurance maladie (CPAM). Mardi 14h-17h sans rendez-vous. Porte D, 1^{er} étage, bureau 109. 06.29.97.64.53 (SMS).

Accompagnement aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS).

Permanence en langue des signes française (LSF). Pour tous les habitants sourds et malentendants de Paris. Mardi 9h-13h. Mairie du 14^e arr. 2, place Ferdinand-Brunot. 75014 Paris. M° Denfert-Rochereau ou Mouton-Duvernét.

Bête à Bon Dieu Production. 22, rue Deparcieux. 75014 Paris. 06.85.02.50.29 (SMS). adaps@babdp.org et babdp.org

Numéros nationaux d'urgence.

3977.

Pour les personnes sourdes ou malentendantes (fax ou SMS) : 114

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

ameli.fr

Caisse d'allocations familiales (CAF).

Contact par courrier. Pour les personnes résidant dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e, 16^e arr. et les gens du voyage : CAF de Paris - BP 522 - 75724 Paris Cedex 15. Pour les personnes résidant dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arr. : CAF de Paris, 75656 Paris Cedex 13.

Contact par téléphone : 0.810.25.75.10 (prix d'un appel local). Un conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9h à 16h. caf.fr

Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC Paris Émeraude).

Du lundi au vendredi 9h-17h30.

Paris Centre (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arr.). 169, rue Saint-Jacques. 75005 Paris. M° Cluny-la-Sorbonne. 01.44.07.13.35. contactpariscentre@clicparisemeraude.fr

Paris Nord-Est (9^e, 10^e et 19^e arr.). 126, quai de Jemmapes. 75010 Paris. M° Colonel-Fabien ou Jacques-Bonsergent. 01.40.40.27.80. contactparisnord-est@clicparisemeraude.fr

Paris Est (11^e, 12^e et 20^e arr.). 55, rue de Picpus. 75012 Paris. M° Bel-Air ou Daumesnil. 01.40.19.36.36. contactparisest@clicparisemeraude.fr

Paris Sud (13^e et 14^e arr.). 20, rue de la Glacière. 75013 Paris. M° Glacière ou Gobelins. 01.45.88.21.09. contactparissud@clicparisemeraude.fr

Paris Ouest (7^e, 15^e et 16^e arr.). 8, rue Fallempein. 75015 Paris. M° Dupleix ou La-Motte-Piquet-Grenelle. 01.44.19.61.60. contactparisouest@clicparisemeraude.fr

Paris Nord-Ouest (8^e, 17^e et 18^e arr.). 3, place Jacques-Froment. 75018 Paris. M° Guy-Môquet ou Lamarck-Caulaincourt. 01.53.11.18.18. contactparisnord-ouest@clicparisemeraude.fr

Centres de ressources.

Centre de ressources multihandicap. Personnes polyhandicapées et leurs familles. Du lundi au vendredi 9h-17h. 42, avenue de l'Observatoire. 75014 Paris. 01.53.10.37.37. crmh.fr

Centre de ressources autisme Île-de-France (CRAIF). Personnes présentant des troubles autistiques et apparentés et leur famille. Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h-16h45, mardi 14h-18h45. 27, rue de Rambouillet. 75012 Paris. M° Reuilly-Diderot. 01.49.28.54.20. craif.org

Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert-Laplane. Enfants, adolescents et adultes sourds ou ayant un trouble du langage complexe avec déficiences associées. Du lundi au vendredi 9h-17h. 33, rue Daviel. 75013 Paris. M° Glacière. 01.45.89.13.16. secretariat@crlaplane.org

Les aides

La MDPH étudie les situations et décide de l'attribution d'aides versées par la Ville de Paris, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'Assurance maladie. Des prestations spécifiques, en lien par exemple avec le logement ou les transports, sont décrites dans d'autres chapitres de ce guide.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Cette aide constitue un véritable revenu, attribué à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources. L'AAH ouvre droit à un versement mensuel maximum de 776,59 €, qui peut être réduit si vous bénéficiez d'autres aides ou avantages. Elle permet l'affiliation gratuite et automatique au régime général de l'Assurance maladie ainsi que la réduction sociale téléphonique.

De son côté, le Complément de ressources (CPR) peut être accordé aux bénéficiaires de l'AAH ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Pour cela, une capacité de travail inférieure à 5 % du fait du handicap doit être reconnue, aucun revenu professionnel ne doit avoir été perçu depuis 1 an et la personne doit disposer d'un logement indépendant. Le CPR déclenche le versement mensuel d'une somme de 179 € environ.

Dans la majorité des cas, l'attribution de l'AAH cesse lors du départ à la retraite. En effet, les personnes handicapées doivent faire valoir leurs droits à la retraite auprès des caisses de Sécurité sociale.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

C'est une prestation destinée à soutenir les parents d'un enfant ou d'un adolescent handicapé, sans conditions de ressources. Elle peut être combinée à des compléments, si le handicap nécessite des dépenses particulièrement coûteuses. Pour qu'ils soient attribués par la CDAPH, la MDPH détermine le taux d'incapacité du jeune et les charges effectives pesant sur sa famille (réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents, recours à une tierce personne rémunérée, etc.).

Important : l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) garantit, sous conditions, une continuité dans les droits à la retraite si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour vous occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé au foyer familial. Renseignez-vous auprès de la MDPH ou de la CAF.

La prestation de compensation du handicap (PCH).

Accordée sous conditions de ressources, elle finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Ces besoins sont inscrits dans le Plan personnalisé de compensation (PPC), défini par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par la personne. La PCH prévoit différentes formes d'aide (humaines, techniques, liées à l'aménagement du logement et du véhicule, aux transports, etc.). Elle peut être attribuée aux enfants, s'ils remplissent les conditions d'ouverture de droit à un complément d'AEEH.

Les aides de l'assurance maladie.

Vous pouvez bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque la maladie ou un accident, autre qu'un accident du travail, vous ont privé, en totalité ou en partie, de votre capacité de travail.

Vous pouvez également percevoir une rente à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Des aides diverses peuvent aussi vous être accordées (appareillage, équipement, présence d'une tierce personne, insertion professionnelle, etc.). Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF).

Le saviez-vous?

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) a mis en place plusieurs aides complémentaires : Allocation Ville de Paris, Paris handicap protection santé, Paris solidarité, Paris logement, prise en charge des frais d'accueil en foyer restaurant, etc.

Contacts.

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF).
17-19, avenue de Flandre. 75954 Paris Cedex 19. 01.40.05.32.64. cramif.fr et ameli.fr

Mes droits

Vos droits sont les mêmes que ceux de n'importe quelle personne, mais votre handicap peut nécessiter une aide particulière. Qu'il s'agisse de lutter contre toute forme de discrimination ou de sauvegarder vos intérêts, des structures sont là pour vous soutenir.

L'accès au droit et la lutte contre les discriminations.

Les Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris sont des permanences généralistes, gratuites, tenues par des juristes. Dans près de 70 structures (Points d'accès au droit/PAD, Maisons de la justice et du droit/MJD, services sociaux, associations de lutte contre les exclusions, etc.), ces professionnels vous délivrent des informations juridiques et vous accompagnent dans vos démarches. Ils peuvent aussi vous mettre en relation avec les services du Défenseur des droits (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité/HALDE, Défenseur des enfants, Commission nationale de déontologie de la sécurité/CNDS) et ceux de la médiatrice de la Ville de Paris.

Le palais de Justice, les PAD et les MJD sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).

La MASP apporte une aide aux personnes bénéficiaires de prestations sociales qui ont régulièrement du mal à gérer leur budget. Elle prévoit la gestion, pour une durée limitée, de ces prestations. Un plan d'action favorisant l'insertion sociale et professionnelle est aussi défini. La demande auprès de la commission MASP de Paris est faite par un travailleur social ou par les personnes elles-mêmes.

La protection juridique.

La sauvegarde de justice est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée. Elle permet de représenter une personne majeure pour certains actes précis. Celle-ci conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux.

La curatelle est une mesure d'assistance prévue pour des adultes fragiles qui ont besoin d'être conseillés ou contrôlés dans les actes importants de la vie civile. Le juge des tutelles peut l'adapter en l'allégeant ou la renforçant.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger les intérêts d'une personne majeure, si elle n'est plus en état de le faire elle-même. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La tutelle aux prestations sociales est une mesure de même ordre destinée aux personnes dont le handicap ne leur permet pas de gérer ces prestations.

Au Palais de Justice, un avocat vous conseille gratuitement et sans rendez-vous sur les questions relatives à la tutelle et à la curatelle.

Numéros utiles.

Le 114 est le numéro d'urgence mis à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes, 7 j/7 et 24 h/24.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe), le 3977, géré par Habéo, s'adresse quant à lui aux personnes victimes de maltraitance, aux témoins de ce type de situations, ainsi qu'aux aidants, familiaux ou professionnels, qui rencontrent des difficultés. Le 39.77 apporte une écoute spécialisée, du soutien et des conseils.

Le saviez-vous?

En cas de litige avec un service de la Mairie de Paris, vous pouvez saisir directement la médiatrice de la Ville, si vos démarches sont restées sans effet. Ce recours est une procédure amiable et gratuite.

Contacts.

Points d'accès au droit (PAD).

PAD 13. Sur rendez-vous. 4, place de Vénétie. 75013 Paris. M° Porte-de-Choisy. 01.55.78.20.56.

PAD 15. Sur rendez-vous. 22, rue de la Saïda. 75015 Paris. M° Convention ou Porte-de-Versailles. 01.45.30.68.60.

PAD 18. Sur rendez-vous. 2, rue de Suez. 75018 Paris. M° Château-Rouge. 01.53.41.86.60.

PAD 19. Sur rendez-vous. 53, rue Compans, escalier 48. 75019 Paris. M° Place-des-Fêtes. 01.53.38.62.30.

PAD 20. Sur rendez-vous. 15, cité Champagne. 75020 Paris. M° Maraîchers. 01.53.27.37.40.

Maisons de la Justice et du Droit (MJD).

Maison de la Justice et du Droit 10. Sur rendez-vous. 15-17, rue du Buisson-Saint-Louis. 75010 Paris. M° Belleville. 01.53.38.62.80.

Maison de la Justice et du Droit 14. Sur rendez-vous. 6, rue Bardinnet. 75014 Paris. M° Plaisance. 01.45.45.22.23.

Maison de la Justice et du Droit 17. Sur rendez-vous. 16-22, rue Jacques-Kellner. 75017 Paris. M° Porte-de-Saint-Ouen. 01.53.06.83.40.

Associations de lutte contre les exclusions.

Fédération des malades et handicapés (FMH). Du lundi au vendredi 9h30-12h et 14h30-17h30. Sur rendez-vous. 58, rue Merlin (siège). 75011 Paris. M° Père-Lachaise. 01.43.55.97.74. fmh-ass.fr

Permanence de la FMH. PAD 15 : deuxième mercredi du mois. PAD 19 : troisième mercredi du mois. Mairie du 11e arr. : quatrième mardi du mois, sans rendez-vous. Maison des associations et des combattants du 19e arr. : premier et troisième jeudi du mois. AP-HP Fernand-Vidal-Lariboisière-Saint-Louis : à la demande des assistantes sociales. AP-HP Tenon-Rothschild nouveau-Saint-Antoine : deuxième mercredi du mois.

Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED). Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, téléphonez au préalable le lundi, mercredi et vendredi matin. 20, boulevard Voltaire. 75011 Paris. 01.40.21.38.11. M° Oberkampf.

Association de défense et d'entraide des personnes handicapées (ADEP). Du lundi au vendredi 9h-17h30. Permanence juridique sur rendez-vous. 194, rue d'Alésia. 75014 Paris. M° Plaisance. 01.45.45.40.30. adep-siege.org

Médiatrice de la Ville de Paris.
100, rue Réaumur. 75002 Paris. paris.fr/mediatrice

Palais de Justice.
Droits des personnes handicapées. Consultations gratuites, confidentielles et sans rendez-vous. Mercredi 14h-17h. Galerie de la 1^{re} Présidence (face à l'escalier A). 01.44.32.49.95.

Protection juridique. Questions relatives à la tutelle et à la curatelle.
Consultations gratuites, confidentielles et sans rendez-vous au palais de Justice.
Lundi et vendredi 14h-17h. Galerie de la 1^{re} Présidence (face à l'escalier A).
01.44.32.49.95.

Permanence de l'avocat de tutelle. Maison de Justice et du Droit du 14^e (MJD 14). Quatrième vendredi matin de chaque mois.

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).
Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé - Sous-Direction de l'action sociale (DASES/SDAS), Secrétariat de la Commission MASP. 94, quai de la Râpée. 75012 Paris. 01.43.47.71.40 ou 70.29.

Le 39.77.
Du lundi au vendredi 9h-19h. habeo.org

J'accompagne mon enfant

Le dépistage et la petite enfance.

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, vous serez accompagné par des structures adaptées à vos besoins.

Une prise en charge précoce.

Une situation de handicap peut se révéler à tous les âges de la vie, et en particulier pendant l'enfance. Mais le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour des professionnels, ni à accepter pour des parents. Plusieurs structures peuvent vous aider et vous accompagner dans le dépistage du handicap et la prise en charge de votre enfant.

Des consultations médicales préventives gratuites vous sont proposées par les 63 centres parisiens de Protection maternelle et infantile (PMI) et leurs équipes pluridisciplinaires (médecins, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens) pour suivre votre enfant et surveiller sa croissance, de sa naissance jusqu'à ses 6 ans. Une attention particulière est portée au repérage des troubles du développement et des troubles sensoriels. Si besoin, vous serez orienté vers des services spécialisés.

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) assurent une prise en charge globale jusqu'à 6 ans grâce à l'intervention de nombreux professionnels dans toutes les disciplines (médicale, paramédicale, éducative et sociale). Des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge des problèmes moteurs, sensoriels, mentaux ou des troubles associés sont mises en place. Elles se font en partenariat avec les institutions et les professionnels (crèches, écoles, centres de Protection maternelle et infantile, services hospitaliers, médecins libéraux, etc.).

Si votre enfant scolarisé rencontre des difficultés d'ordre psychologique, les Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et leurs équipes vous écoutent pour comprendre ses problèmes et proposer une aide adaptée. De leur côté, les Centres d'adaptation psychopédagogique (CAPP) sont des structures d'aide et de soutien pour les enfants et les adolescents en difficulté, scolarisés dans les établissements parisiens. Ils favorisent la prévention, l'adaptation et l'intégration scolaire et sociale.

L'accueil de la petite enfance.

Tous les petits Parisiens en situation de handicap peuvent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs (crèches collectives et familiales, haltes-garderies, jardins d'enfants, etc.). Les demandes d'admission font l'objet d'un examen prioritaire par les commissions d'attribution des places. Les enfants handicapés ou ceux dont les parents le sont font l'objet d'une attention particulière. L'admission se fait en accord avec le médecin de la structure et celui de PMI de l'arrondissement. Ils proposent, si cela est nécessaire, un Projet d'accueil individualisé (PAI).

L'accueil chez une assistante maternelle est également possible. Rapprochez-vous pour cela du service social de PMI.

Enfin, certains établissements associatifs favorisent la mixité en accueillant environ un tiers d'enfants en situation de handicap.

L'aide à la parentalité.

Pour vous faire accompagner, vous pouvez vous tourner vers les 10 Relais information familles (RIF), des services localisés dans certaines mairies d'arrondissement. Vous y trouverez une information de proximité sur de multiples sujets (modes d'accueil, scolarité, loisirs, activités sportives ou culturelles, prestations sociales, etc.). Ils vous mettront aussi en contact avec les associations ressources de l'arrondissement, les partenaires institutionnels et les structures spécialisées.

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) proposent des espaces d'écoute et de parole avec pour objectif principal le soutien à la parentalité. Toutes les familles d'enfants de moins de 6 ans peuvent y être reçues, sur le principe de l'anonymat.

Un soutien financier.

Différentes aides sont destinées aux parents d'enfants en situation de handicap comme l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH) ou l'Aide journalière de présence parentale (AJPP). Cette dernière est destinée aux parents d'un enfant dont l'état (certifié par un médecin) exige une présence à ses côtés. Elle est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le projet d'accueil individualisé (PAI).

La rédaction d'un PAI permet d'adapter l'accueil d'un enfant en situation de handicap avant sa scolarisation. Il précise son emploi du temps, les éventuelles prises en charges extérieures et les aménagements spécifiques à prévoir dans l'établissement. Propre à chaque enfant, il est modifié autant de fois que nécessaire, selon son évolution.

Le saviez-vous?.

L'allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH), une aide mensuelle de 153 €, est versée par le CASVP pour chaque enfant handicapé. Les ressources des parents ne doivent pas dépasser 5.000 € par mois.

Contacts.

Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP).

CAMSP Janine-Levy. Sur rendez-vous. 27-29, rue du Colonel-Rozanoff. 75012 Paris. M° Reuilly-Diderot. 01.43.45.86.70.

CAMSP IPP. Sur rendez-vous. 26, boulevard Brune. 75014 Paris. M° Porte-de-Vanves. 01.40.44.39.33.

CAMSP Moulin-Vert. Sur rendez-vous. 192, rue Lecourbe. 75015 Paris. M° Félix-Faure ou Vaugirard. 01.58.45.30.50.

CAMSP Paris-Nord. Les Papillons blancs. Sur rendez-vous. 24, rue Marx-Dormoy. 75018 Paris. M° La-Chapelle. 01.55.26.96.50.

Accueils associatifs.

1/3 d'enfants en situation de handicap.

Le Chalet. Enfant de 10 mois à 4 ans. Du lundi au vendredi 8h-18h (mercredi 17h). 11-21, rue du Chalet. 75010 Paris. M° Belleville ou Colonel-Fabien. 01.42.06.44.00.

Vivre au jardin. Enfants de 14 mois à 3 ans et jusqu'à 6 ans si handicap. Du lundi au vendredi 8h30-17h45. 26, rue Bisson. 75020 Paris. M° Belleville ou Couronnes. 01.46.36.05.55.

La Caverne d'Ali Baba. Enfants de 1 à 6 ans pour le multi-accueil et de 2 à 6 ans pour le jardin d'enfants. Du lundi au vendredi 7h30-19h, samedi 8h-13h. 27-29, avenue Philippe-Auguste. 75011 Paris. M° Avron ou Nation. 01.53.27.36.60.

La Maison Dagobert. Enfants de 1 à 6 ans. Du lundi au vendredi 8h30-17h30. 30, rue Érard. 75012 Paris. M° Reuilly-Diderot. 01.40.02.04.88.

L'école Gulliver. Enfants de 2 à 6 ans. Du lundi au vendredi 8h30-17h30 (mardi 17h). 59-61, rue des Pirogues-de-Bercy. 75012 Paris. M° Cour-Saint-Émilien. 01.43.46.25.20.

Halte-garderie multi-accueil Terre d'Éveil. Enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Du lundi au vendredi 8h-19h30. 37, rue Vergniaud. 75013 Paris. M° Corvisart ou Glacière. 01.44.16.86.90.

Les Trotte-Lapins. Enfants de 1 à 6 ans. Du lundi au vendredi 8h30-17h30 (mardi 16h30). 217, rue Saint-Charles. 75015 Paris. M° Balard ou Lourmel. 01.45.58.43.00.

Ram'Dam. Enfants de 1 à 6 ans. Du lundi au vendredi 8h30-17h30. 2-4, rue Frédéric-Schneider. 75018 Paris. M° Porte-de-Clignancourt. 01.42.62.14.55.

Petit Prince Lumière. Enfants de 1 à 6 ans. Du lundi au vendredi 8h30-17h30. 211, avenue Gambetta. 75020 Paris. M° Saint-Fargeau. 01.43.61.64.00.

La scolarité.

Tout enfant et adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, un parcours de formation adapté est proposé, soit en milieu ordinaire, soit en milieu spécialisé. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) valide cette orientation.

La santé scolaire.

Des actions de dépistage et de prévention sont régulièrement menées dans les établissements scolaires dès l'entrée en maternelle. Si le handicap est détecté à l'école, le médecin peut vous guider vers des consultations spécialisées pour une évaluation.

Si le handicap est avéré, le médecin vous oriente vers la MDPH pour une reconnaissance. Avec l'équipe de suivi de scolarisation, il participe à la mise en place du Projet personnalisé de scolarisation, par l'évaluation des difficultés de l'élève au sein de l'école. Il fait le lien entre la famille, l'établissement et les structures de soins. Il est aussi en contact avec l'enseignant pour que ce dernier puisse adapter sa pédagogie.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Son objectif est de permettre une scolarisation dans les meilleures conditions possibles en coordonnant les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Élaboré par la MDPH, le PPS prend en compte les souhaits de l'enfant et de ses parents, ses compétences scolaires et ses besoins.

Il définit les modalités de déroulement de la scolarité, ainsi que des mesures d'aménagement (auxiliaires de vie scolaire, emploi du temps, matériel pédagogique, ordinateur et logiciel, clavier et clef USB, etc.). L'enfant est orienté ou maintenu dans une classe ordinaire, dans un dispositif d'inclusion (CLIS ou ULIS, voir ci-dessous) ou dans un établissement médico-éducatif.

La Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) édite un Guide de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés (disponible en ligne) qui vous aidera à vous orienter.

Apprendre en milieu ordinaire.

La scolarité peut être effectuée dans une classe ordinaire, avec ou sans moyen supplémentaire. Sinon, les Classes d'intégration scolaire (CLIS, 1er degré) et les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS, 2d degré) proposent un enseignement adapté aux situations des élèves, avec un programme d'intégration partielle et progressive aux activités des autres classes de l'établissement.

Les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) assurent aussi un enseignement général, technologique ou professionnel.

En établissement médico-éducatif.

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux situations des élèves ayant d'importantes déficiences mentales, motrices, sensorielles ou des troubles du comportement. Ces structures mettent en place une prise en charge

globale et des accompagnements spécifiques avec l'appui de médecins-psychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes et éducateurs spécialisés. L'orientation sera prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) sur demande des parents ou, dans certaines situations, de l'Inspection d'académie.

Les services d'accompagnement.

Les Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) dispensent un accompagnement éducatif et thérapeutique polyvalent auprès d'enfants et d'adolescents de la naissance à 20 ans. Ils s'occupent aussi d'intégration sociale (notamment scolaire) et de la préparation des orientations en structures spécialisées.

Pour leur part, les Services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS) accompagnent des jeunes de 3 à 20 ans sourds ou malentendants au sein des établissements scolaires. La plupart des enfants suivis sont scolarisés en milieu ordinaire privé ou public.

Ces services sont accessibles après orientation de la MDPH.

Le transport scolaire.

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) finance les frais de transport des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. La MDPH doit émettre un avis favorable à cette prise en charge qui concerne un seul aller-retour entre le domicile et l'établissement par jour de cours.

L'assistant social scolaire.

Vous pouvez le rencontrer si vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil ou d'un soutien sur les plans éducatif, familial ou matériel (accès aux droits et aux soins, aide aux devoirs, cantine, activités périscolaires, loisirs, vacances, etc.). Il est soumis au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges. Vous trouverez ses coordonnées dans l'établissement scolaire de votre enfant.

Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD).

Ce service permet à tout élève, de la maternelle à la terminale, devant interrompre sa scolarité durant au moins 15 jours pour des raisons médicales, de la poursuivre à domicile. La demande peut être formulée par les parents, la direction de l'école ou un médecin. Elle doit être adressée avec un certificat médical au médecin conseiller auprès du directeur de l'académie.

Le saviez-vous?.

La Ville et l'académie de Paris ont souhaité qu'une scolarisation en langue des signes française (LSF) soit mise en place. Elle est aujourd'hui organisée à l'école Turenne (3e arr.), qui accueille deux groupes d'enfants sourds (maternelle et élémentaire).

Contacts.

Scolarisation en langue des signes française (LSF).

Groupe scolaire. 52-54, rue de Turenne. 75003 Paris. M° Chemin-Vert.

École maternelle. 01.48.87.28.44.

École élémentaire. 01.42.71.16.29.

Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).
STIF - Bureau 317. 39 bis, rue de Châteaudun. 75009 Paris. 01.82.53.80.45.
ta75@stif.info

Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD).
SAPAD 75 - PEP 75. 149, rue de Vaugirard. 75015 Paris. 01.47.34.48.24.
Sapad75@pep75.org

Les activités

Pour s'épanouir, votre enfant a besoin d'activités. Loisirs, culture, jeux et sport : de nombreuses structures vous offrent leurs services.

Un soutien au-delà de l'école.

La Ville de Paris développe l'accueil des enfants handicapés dans les services périscolaires (cantine, études surveillées, Ateliers bleus, etc.), ainsi que dans les centres de loisirs. Un entretien vous sera proposé par le directeur de l'école ou celui du centre afin d'organiser cette intégration (encadrement supplémentaire, période d'adaptation, etc.). Si votre enfant bénéficie d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS), une extension de celui-ci sera élaborée.

Des loisirs et des jeux.

Les centres de loisirs proposent à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à Paris, de la maternelle au collège, les mercredis et pendant les vacances, des activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air. Neuf d'entre eux accueillent plus particulièrement ceux en situation de handicap.

Pour les adolescents, le service Cap'Ados, de l'association Loisirs Pluriel, organise des activités culturelles et de loisirs (visites, spectacles, etc.), le soir en semaine, certains week-ends et en séjours de vacances, sur un principe de mixité.

D'autres structures gèrent des animations les mercredis, samedis et week-ends, ainsi que des séjours de vacances. Le Réseau Passerelles favorise le départ des familles ayant un enfant handicapé et, durant l'été, les séjours Arc-en-Ciel de la Ville accueillent les 4-16 ans.

Enfin, quatre ludothèques accessibles offrent des activités aux parents et aux enfants. Dans le même esprit, le Cafézoïde les réunit pour des activités communes en langue des signes française (LSF).

L'accès au sport et à la culture.

Le mercredi, trois Centres handi-jeunes ouvrent leurs portes à des jeunes (jusqu'à 20 ans), déficients visuels et auditifs, et/ou handicapés moteurs. Le Centre sport handicap propose aux enfants handicapés mentaux, et accueillis en établissement, des activités sportives au sein d'équipements municipaux. Par exemple, l'Espace glisse Paris 18 fonctionne tous les vendredis.

Les Ateliers bleus permettent aux enfants des écoles primaires de pratiquer leur activité culturelle, scientifique ou sportive préférée (vous trouverez ceux qui accueillent des enfants handicapés sur paris.fr).

Cinq Écoles municipales des sports leur permettent de pratiquer une discipline pendant les vacances.

De nombreuses associations organisent aussi des activités culturelles. La compagnie La Déferlante met en place par exemple des ateliers de théâtre, et l'association PEP 75 des visites dans des musées accessibles aux enfants déficients intellectuels.

Enfin, plusieurs conservatoires, parfois en partenariat avec des associations, proposent des enseignements adaptés.

Le p'tit Club - association autisme 75.

C'est un centre de loisirs innovant aux méthodes éducatives adaptées aux enfants autistes ou ayant des troubles envahissants du développement, âgés de 4 à 12 ans. Sur une base ludique, le but est de transmettre une éducation structurée en proposant des activités individuelles ou collectives (musique, peinture, modelage, sport, sorties en groupe, etc.), le samedi et une partie des vacances scolaires.

Le saviez-vous?

Il existe à Paris des centres de loisirs à parité qui accueillent autant d'enfants handicapés que valides, pour favoriser l'échange dès le plus jeune âge.

Contacts.

Centres de loisirs à parité.

Structures municipales. Elles accueillent des enfants de 3 à 13 ans (la moitié en situation de handicap), les mercredis et pendant les vacances (8h20-18h30).

Élémentaires. 10, rue de Clichy, 75009 Paris, M° Trinité-d'Estienne-d'Orves. 5, rue Gerty-Archimède, 75012 Paris, M° Cour-Saint-Émilien.

Maternelles. 120, rue de Saussure, 75017 Paris, M° Wagram ou RER Pont-Cardinet. 8, rue Christiani, 75018 Paris, M° Barbès-Rochechouart ou Château-Rouge.

Maternelles et élémentaires. 7, avenue Maurice-d'Ocagne, 75014 Paris, M° Porte-de-Vanves. 32, rue Olivier-Métra, 75020 Paris, M° Jourdain. 17, cité Champagne, 75020 Paris, M° Buzenval ou Maraîchers.

Contactez la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO), Centre de ressources Enfance handicapée, 22, rue Gabriel-Lamé, 75012 Paris, 01.44.23.86.07.

Structures associatives. Mardi et jeudi 9h-17h. Association Loisirs Pluriel, Kassila Abdeljaouad (5e) et Adeline Le Picard (19e). 28, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, M° Cluny-la-Sorbonne ou Saint-Michel, 01.43.21.51.70 ou 06.70.47.98.00. 118, boulevard Macdonald, 75019 Paris, M° Porte-de-la-Villette, 06.89.07.42.22.

Service Cap'Ados Paris.

Adolescents de 13 à 18 ans valides ou handicapés. Permanence mercredi et vendredi 9h-18h. Tour CIT. 3, rue de l'Arrivée. Bureau 734. 75015 Paris. M° Montparnasse-Bienvenue. 01.43.21.43.85 ou 06.33.40.00.20. cap-ados.fr

Réseau Passerelles.

Recherche et proposition de séjours avec hébergement de la famille et accueil des enfants valides ou handicapés par des professionnels. Centre d'affaires du château de Launay-Quéro. 35160 Breteuil. 02.99.09.02.36. reseau-passerelles.org

Séjours Arc-en-Ciel.

Parisiens de 4 à 16 ans. Séjours de vacances dont une partie est réservée à des enfants handicapés. Prendre contact début mars pour un rendez-vous courant mai. 3, rue de l'Arsenal. 75004 Paris. M° Bastille. 01.42.76.28.70.

Ludothèques.

Ludothèque Nautilude. Enfants de moins de 6 ans, mardi, mercredi et samedi 10h-12h30. Enfants de plus de 6 ans, mercredi et samedi 14h-17h. 2, rue Jules-Verne. 75011 Paris. M° Belleville. 01.48.05.84.24. dicaidailleurs.fr

Ludothèque Ludido. Enfants de plus de 3 ans. Du lundi au vendredi 10h-18h et samedi 14h-18h. 6 bis, rue Hippolyte-Maindron. 75014 Paris. M° Pernety. 01.42.79.81.30.

Ludothèque Planète Jeux. Lundi 12h-17h, mardi et vendredi 12h-18h, mercredi 10h-18h. 68, rue Stephenson. 75018 Paris. M° Marx-Dormoy. 01.42.51.71.51.

Ludothèque du centre social Torcy. Enfants de moins de 11 ans. Un jeudi sur deux 10h-12h30. 2, rue de Torcy. 75018 Paris. M° Marx-Dormoy. 01.40.38.67.29.

Cafézoïde.

Chorale et théâtre en LSF pour enfants et adultes un dimanche par mois. Ouvert du mercredi au dimanche 10h-18h. 92 bis, quai de la Loire. 75019 Paris. M° Crimée ou Laumière. 01.42.38.26.37.

Centres handi-jeunes.

Inscriptions auprès de la Direction de la jeunesse et des sports de la Ville. Mission du développement des pratiques sportives. 25, boulevard Bourdon. 75004 Paris. nicolas.jacob@paris.fr

Gymnase Alice-Milliat. Handicaps auditifs et visuels. Mercredi 14h-15h30 ou 15h30-17h, hors vacances scolaires. 11 ter, rue d'Alésia. 75014 Paris. M° Alésia.

Centre handi-jeunes Pajol. Jeunes handicapés moteurs. Mercredi 10h-12h, hors vacances scolaires. Gymnase Pajol. 22 ter, rue Pajol. 75018 Paris. M° Marx-Dormoy.

Centre sportif handisport Saint-Jean-de-Dieu. Jeunes handicapés moteurs. Mercredi 13h-16h30, hors vacances scolaires. 205, rue de Javel. 75015 Paris. M° Convention. 01.53.68.43.00 ou 06.10.05.80.78.

Centre Sport Handicap.

Direction de la jeunesse et des sports (DJS). nicolas.jacob@paris.fr. Espace glisse Paris 18. Tous les vendredis 14h-16h, hors vacances scolaires. 54 bis, boulevard Ney. 75018 Paris. M° Porte-de-la-Chapelle. 01.40.05.62.00.

Écoles municipales des sports Centre sportif Émile-Anthoine (15°). Base nautique de Cergy (95). Activités multisports dont sports collectifs en fauteuil. 01.42.76.30.00. ems.contacts@paris.fr

Compagnie la Déferlante.

Enfants et adultes, valides ou handicapés – Création et ateliers de théâtre. C/O Pépinière Mathis. 7, rue Mathis. 75019 Paris. M° Crimée. 01.55.26.82.38. ladeferlante.org

Association PEP 75.

149, rue de Vaugirard. 75015 Paris. M° Falguière. 01.47.34.00.10. pep75.org

Le P'tit Club – association Autisme 75.

Enfants autistes ou ayant des troubles envahissants du développement. Samedi matin pour les 4-9 ans et après-midi pour les 9-12 ans. Vacances scolaires

(sauf été) 9h-17h pour les 6-12 ans. 12, rue Saint-Gilles. 75003 Paris. M° Chemin-Vert. 06.37.30.30.74 (mercredi et samedi).

J'organise mon quotidien

Le logement

Adapter ou rendre accessible un logement, c'est compenser votre handicap par des aménagements spécifiques. Le but ? Vous permettre de vivre chez vous avec le maximum d'autonomie et en toute sécurité.

L'accessibilité et l'adaptation.

Les logements accessibles respectent des normes strictes. Ils prévoient un cheminement extérieur et intérieur pour atteindre la porte d'entrée sans difficulté. Les logements adaptés comprennent des aménagements spécifiques en lien avec les besoins de la personne handicapée, afin qu'elle puisse y vivre en toute autonomie. De plus, les dimensions et l'agencement des pièces à vivre (cuisine, séjour, chambre, toilettes et salle d'eau), ainsi que la largeur des portes, permettent la circulation d'un fauteuil roulant.

La CRAMIF met à votre disposition un Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie (ESCAVIE). Ce centre a pour mission d'aider toutes les personnes en situation de handicap à mieux vivre à leur domicile. Il vous conseillera notamment sur le matériel et certaines questions techniques (fauteuils, lits, aménagements, etc.).

Les aides financières.

Si vous êtes éligible à la Prestation de compensation du handicap (PCH), vous pouvez bénéficier d'une prise en charge des frais d'aménagement de votre logement. Vous devrez pour cela vous rapprocher de la MDPH.

Pour sa part, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) propose des aides aux locataires et aux propriétaires en situation de handicap qui occupent leur logement depuis plus de 3 ans (sous conditions de ressources). Leur objectif est de financer un diagnostic ou des travaux de mise en accessibilité (rampes d'accès, ascenseur, etc.) et elles peuvent être attribuées à votre propriétaire.

Les dispositifs de soutien financier comme Paris Logement, Paris Logement Familles ou Paris Énergie Familles sont également ouverts aux personnes handicapées et aux parents d'enfants handicapés, par l'intermédiaire du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Dans le cas du logement social, le bailleur peut réaliser des travaux d'amélioration de l'accessibilité ou d'adaptation du logement. Si ce n'est pas possible, une demande de mutation vers un logement social accessible ou adapté sera considérée comme prioritaire.

Les unités de logements spécialisés (ULS).

Il s'agit de logements sociaux accessibles et équipés de dispositifs techniques spécifiques (volets roulants, porte motorisée, prises à télécommande, etc.), au sein d'un ensemble de logements « ordinaires ». Ils sont destinés aux personnes en situation de handicap devant faire face à une perte importante d'autonomie.

Comme tous les logements sociaux, les ULS sont attribués par les bailleurs à partir des propositions faites par la Ville de Paris. Fin 2013, 88 logements étaient disponibles (adressez-vous aux antennes logement ou à la MDPH).

Le Pact de Paris.

Cette association propose aux Parisiens en situation de handicap, locataires dans le parc privé ou propriétaires occupants, des conseils pour adapter ou rendre accessible leur logement. Elle vous informe sur le dispositif d'aides de l'ANAH et ceux d'autres financeurs, accompagne vos projets de travaux (conseil, visite à domicile avec un ergothérapeute, diagnostic), ainsi que le montage du dossier de financement.

Le saviez-vous?.

La Ville privilégie l'équité et une totale transparence dans l'attribution des logements sociaux qui lui sont réservés. Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, il est nécessaire de remplir l'annexe handicap jointe à la demande de logement social.

Contacts.

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF).

Escavie 75. 14 ter et 16, rue de Tanger. 75019 Paris. 01.40.05.67.51 ou 01.40.05.68.04. cramif.fr

Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Locataires ou propriétaires occupants. anah.fr, rubrique Textes et publications.

Le Pact de Paris-Hauts-de-Seine.

Personnes âgées et/ou en situation de handicap. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h). Permanences dans les mairies. 29, rue Tronchet. 75008 Paris. M° Havre-Caumartin ou Madeleine. 01.42.66.35.98. pact75-92.org

Les aides à domicile

Pour vous aider à conserver votre autonomie et à rester chez vous, de nombreux dispositifs facilitent votre vie quotidienne.

L'auxiliaire de vie.

Il aide les personnes en situation de handicap ou les parents d'un enfant handicapé dans les actes et les activités essentiels de la vie quotidienne. Il les accompagne ainsi le mieux possible dans leur choix de vie à domicile. Des associations conventionnées par la Ville de Paris proposent ce type de services, auquel le bénéficiaire participe financièrement. L'Union nationale de l'aide, des soins et des services à la personne (UNA) et la fédération ADMR les représentent et coordonnent leurs actions. Renseignez-vous auprès de la MDPH sur les conditions d'accès et la prise en charge des frais.

Un soutien financier.

Le Chèque emploi service universel (CESU) préfinancé par la Ville de Paris facilite les démarches pour les particuliers qui souhaitent bénéficier de services à la personne. Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service, une structure d'accueil (crèche), des prestations d'aide ménagère, etc. Quand ces services concernent une personne en situation de handicap ou la famille d'un enfant handicapé, une exonération partielle des charges sociales est prévue.

L'Aide sociale légale prend partiellement en charge les frais d'intervention d'une aide à domicile. Celle-ci est assurée par des prestataires ayant signé une convention avec la Ville de Paris ou par les services d'aide à domicile du CASVP.

Au quotidien.

Le service Paris domicile du CASVP propose aux Parisiens, retraités, âgés et/ou en situation de handicap, l'intervention d'une aide à domicile, moyennant une participation financière. Le service fonctionne toute l'année, du lundi au dimanche. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler ou vous rendre au service Paris domicile de votre arrondissement. Ses prestations concernent l'entretien courant du logement, les courses, la préparation des repas, ainsi qu'une aide à la toilette. Un accompagnement dans certaines démarches administratives peut aussi être assuré.

Le CASVP gère également un système de téléalarme qui permet d'être relié en permanence à un service d'assistance d'urgence. Celui-ci peut donner l'alerte en cas de problème (réservé aux adultes handicapés titulaires de la carte Paris à domicile).

L'association des rénovations intérieures (ARI).

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes ayant des troubles psychiques suivies en ambulatoire, l'ARI propose des interventions de rénovation à domicile, de débarras ou de nettoyage qui améliorent le cadre de vie et aident les personnes à l'investir ou à le réinvestir.

Le saviez-vous?.

La carte Paris à domicile, accordée aux adultes handicapés, permet l'accès à des prestations de soutien à domicile : téléalarme, port de repas, pédicurie, coiffure et diagnostic habitat.

Contacts.

Carte Paris à domicile.

Formulaire de demande, téléchargeable ou à retirer auprès de la section d'arrondissement du CASVP de votre domicile.

UNA Paris.

Aides, soins et services à domicile. Secrétariat 9h-12h30 et 14h-17h30.
Horaires d'intervention 24h/24. 28, place Saint-Georges. 75009 Paris.
01.49.27.98.78. una-paris.org

Fédération ADMR de Paris.

Du lundi au vendredi 9h-17h. 69, rue de la Glacière. Hall 6. 75013 Paris.
01.42.09.73.15. admr.org

Centre national du chèque emploi service (CESU).

3, avenue Émile-Loubet. 42961 Saint-Étienne. Cedex 9. 0.820.00.23.78 (0,12 € TTC/min). cesu.urssaf.fr

Association des rénovations intérieures (ARI).

22, rue de la Glacière. 75013 Paris. 06.08.15.00.92. ari75asso.wordpress.com

Les structures adaptées.

En fonction du niveau d'autonomie des personnes concernées, une orientation vers une structure adaptée peut être proposée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'accueil de jour.

Les Centres d'activités de jour (CAJ) accueillent en journée des adultes en situation de handicap qui disposent d'une autonomie suffisante pour des activités éducatives, créatives et ludiques. Les Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM) proposent en complément une coordination de soins médicaux.

Les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) prennent en charge des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou séquentielle, sur décision de la CDAPH. Ils interviennent quand sont nécessaires une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, un accompagnement social et un apprentissage à l'autonomie.

L'hébergement en établissement spécialisé.

Les foyers d'hébergement assurent l'hébergement et l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire ou en secteur protégé.

Les foyers de vie accueillent des adultes en situation de handicap qui ne peuvent travailler mais disposent d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes (activités ludiques, éducatives, artistiques, animation sociale, etc.).

Les foyers d'accueil médicalisé reçoivent des personnes dont la dépendance rend toute activité professionnelle impossible et qui nécessitent l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Les maisons d'accueil spécialisées assurent l'hébergement, la nourriture, l'aide et l'assistance nécessaires en l'absence d'autonomie. Elles se chargent de la surveillance médicale et d'activités de vie sociale et d'animation, afin de préserver et d'améliorer les acquis des personnes accueillies.

Les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont des structures d'hébergement collectif qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie physique et/ou psychique. Ces établissements sont tous médicalisés. Ils offrent les aides et les soins nécessaires aux résidents dans le cadre d'un projet de vie personnalisé (renseignez-vous auprès des CLIC Paris Émeraude).

Admission et financement.

La MDPH s'occupe de l'orientation vers les établissements mais les personnes doivent faire auprès d'eux leur demande d'inscription.

Les frais sont calculés en fonction des ressources du résident et sont plafonnés afin de lui garantir un minimum de ressources. L'aide sociale peut en assurer une partie.

Renseignez-vous auprès de la MDPH et du CASVP.

Le saviez-vous?

Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des parisiens en situation de handicap, Paris permettra l'ouverture de 600 places supplémentaires en structures d'accueil d'ici 2016.

Les déplacements

Permettre l'accès de tous à l'ensemble de l'espace urbain est une priorité de la loi de 2005. La municipalité parisienne et ses partenaires institutionnels et associatifs œuvrent pour faciliter les déplacements.

A pied.

Des télécommandes destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes sont disponibles gratuitement dans les sections du CASVP. Elles permettent d'utiliser les dispositifs sonores d'aide aux traversées piétonnes équipées à Paris. Ces appareils peuvent être activés ponctuellement ou pour une durée de 30 minutes.

Un feu sonore ne fonctionne plus, son haut-parleur est défectueux, la voirie est endommagée ? Si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez vous adresser aux Sections territoriales de voirie (STV).

En voiture.

Dans certains cas, les personnes en situation de handicap doivent se soumettre à une visite médicale avant de passer leur permis de conduire. Pour obtenir davantage de précisions, vous pouvez contacter la préfecture de Police ou l'Institut national des invalides. Les auto-écoles « Centre d'éducation routière » (CER), ainsi que l'École de conduite française (ECF) peuvent dispenser des leçons sur des véhicules aménagés.

Stationner.

La carte européenne de stationnement peut être attribuée par la MDPH à toute personne dont le handicap réduit de manière importante et durable la capacité de déplacement à pied, ou impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Elle autorise son titulaire ou la tierce personne qui l'accompagne à utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les 4.400 places réservées et aménagées à cet effet.

En transports individuels.

Il existe des services de taxis parisiens spécialisés pour les personnes à mobilité réduite. Ces taxis sont équipés d'un siège pivotant descendant ou d'une rampe d'accès afin de vous accueillir dans les meilleures conditions. Les tarifications sont identiques à celles des taxis classiques. Les chauffeurs, spécialement formés, vous accompagneront efficacement dans vos déplacements.

En transports en commun.

Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les réseaux de RER et de bus dont les stations et les arrêts ont été aménagés. La quasi-totalité des lignes de bus de jour sont accessibles (à l'exception de quelques points mentionnés sur les plans RATP). La ligne 14 du métro et la ligne T3 du tramway sont accessibles à tous. Les autres lignes sont équipées pour faciliter leur utilisation par des personnes en situation de handicap sensoriel.

Avec Infomobi, le service d'information sur les transports urbains, vous pouvez préparer vos itinéraires en vérifiant l'accessibilité de toutes les étapes de votre trajet (stations, arrêts, gares, ascenseurs). Des cartes du réseau destinées aux personnes en fauteuil roulant ou malvoyantes sont envoyées gratuitement sur simple demande et disponibles sur le site. Vous pourrez aussi vous informer sur les réductions tarifaires.

La carte d'invalidité et la carte de priorité pour personnes handicapées sont délivrées par la CDAPH. Elles vous rendent prioritaires pour les places assises des transports en commun. Dans certains d'entre eux, les mentions « Cécité » et « Besoin d'accompagnement » offrent la gratuité à l'accompagnateur.

Les cartes Émeraude Améthyste (zones 1 et 2) et Améthyste (zones 1 à 5), délivrées sous condition de ressources, sont intégrées au Passe Navigo. Elles permettent de voyager sur les réseaux RATP, SNCF et Optile. Renseignez-vous auprès du CASVP.

En train.

Après l'achat d'un billet de train, la SNCF met à votre disposition un formulaire à remplir au moins 48 heures avant le voyage. Il faut ensuite le communiquer au service Accès Plus pour mettre en place des prestations d'accueil en gare et d'accompagnement au train. Ce dispositif est uniquement disponible dans certaines gares (liste sur voyages-sncf.com).

Les associations d'aide au déplacement urbain.

De nombreuses associations œuvrent au quotidien pour faciliter les déplacements de tous les usagers au sein de la ville. L'association Jaccede.com met régulièrement à jour une liste des adresses accessibles, tandis que Mobile en Ville milite pour l'accessibilité des villes aux roulettes (dont les fauteuils roulants), réalise des cartographies et des actions de sensibilisation et organise des visites touristiques et des balades. L'École des chiens guides d'aveugles élève, éduque et donne des chiens guides aux personnes déficientes visuelles. De son côté, l'Association des paralysés de France (APF), entre autres actions, anime un blog consacré à l'accessibilité universelle, regroupant ressources documentaires, documents pratiques (guides, plaquettes, diaporama) et liens vers d'autres sites.

Enfin, les Compagnons du voyage proposent un service d'accompagnateurs aux personnes handicapées pour les aider dans leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. Cela concerne aussi bien les trajets en Île- de-France qu'en province, quel que soit l'âge ou le lieu. Le prix de ce service varie selon le parcours.

Le PAM 75 - pour aider à la mobilité.

Ce service propose des transports spécialisés et adaptés aux Parisiens titulaires d'une carte d'invalidité ou de stationnement pour personnes handicapées. L'inscription se fait sur le site pam.paris.fr et permet d'obtenir le « PAM pass ». Il suffit ensuite de contacter les conseillers PAM 75 afin de réserver un transport à tout moment.

Sanisettes accessibles.

Près de 400 sanisettes, gratuites, sont installées un peu partout dans Paris. De nouveaux sanitaires remplacent progressivement le parc existant et toutes les sanisettes seront bientôt accessibles aux personnes handicapées (liste disponible sur paris.fr).

Le saviez-vous?

Parce que tout changement d'itinéraire peut provoquer une perte de repères et constituer une difficulté supplémentaire, le site paris.fr met à votre disposition une liste des chantiers sur la voirie.

Contacts.

Sections territoriales de voirie (STV).

1re STV (1er, 2e, 3e, 4e, 9e arr.) : 01.44.76.65.00. 2e STV (5e, 6e, 14e arr.) : 01.53.80.84.00. 3e STV (7e, 15e arr.) : 01.53.98.21.50. 4e STV (16e arr.) : 01.40.72.18.00. 5e STV (8e, 17e, 18e arr.) : 01.43.18.51.00. 6e STV (10e, 19e arr.) : 01.53.38.69.00. 7e STV (11e, 20e arr.) : 01.40.09.46.05. 8e STV (12e, 13e arr.) : 01.44.87.43.00.

Permis de conduire.

Préfecture de Police. Bureau des permis de conduire, section visite médicale. 7, boulevard du Palais. 75195 Paris Cedex 4. pp-dpgvisitemedicalepermis@interieur.gouv.fr

Institut national des invalides. Service d'ergothérapie. 6, boulevard des Invalides. 75007 Paris. 01.40.63.23.90.

Centre d'éducation routière (CER). 24, rue de Constantinople. 75008 Paris. M° Europe ou Villiers. 01.42.93.72.45. cer.asso.fr

École de conduite française (ECF). ecf.asso.fr

Stationnement. Carte et adresses des emplacements réservés sur le site de la préfecture de Police de Paris. prefecturedepolice.interieur.gouv.fr, rubrique Accueil > Circulation > Stationnement.

Taxis adaptés.

Taxis parisiens PMR. taxipmr.onlc.fr.

G7 Horizon. Service adapté aux personnes à mobilité réduite. 01.47.39.00.91. taxisg7.fr

Le PAM 75.

Personnes domiciliées à Paris titulaires : d'une carte d'invalidité délivrée par la MDPH dont le taux est supérieur ou égal à 80 % ; d'une carte de stationnement pour personnes handicapées délivrée par le ministère de la Défense ou la préfecture. Accueil téléphonique 7h-20h 7j/7. Transport de 6h à minuit et jusqu'à 2h vendredi et samedi. Service Pam 75. 6, rue Clisson. 75013 Paris. 0.810.0.810.75 ou 01.70.23.27.32. pam75.info

Infomobi.

Service d'information sur les transports pour les personnes handicapées. Aide personnalisée tous les jours sauf le 1er mai par téléphone de 6h à minuit ou par mail. 0.810.64.64.64. contact@infomobi.com et infomobi.com

RATP.

Réclamations. ratp.fr, rubrique Accueil > Me déplacer > Accessibilité des réseaux.

SNCF.

0.890.640.650 (0,11€ TTC/min + surcoût éventuel lié à l'opérateur) puis touche 2. SMS : 0.610.640.650 (numéro non surtaxé). accesplus@sncf.fr et accessibilite.sncf.com

Jaccede.com.

Du lundi au vendredi 9h-17h30. 10, passage Turquetil. 75011 Paris. M° Rue-des-Boulets. 01.43.71.98.10 ou 06.82.56.20.10. jaccede.com

Mobile en ville.

8, rue des Mariniers. 75014 Paris. M° Porte-de-Vanves. 09.52.29.60.51 ou 06.82.91.72.16. mobile-en-ville.asso.fr

École des chiens guides d'aveugles.

Sur rendez-vous. 105, avenue de Saint-Maurice. 75012 Paris. M° Liberté ou Porte-Dorée. 01.43.65.64.67. paris.chiensguides.fr

Association des paralysés de France (APF).

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h. Délégation de Paris. 13, place de Rungis. 75013 Paris. M° Maison-Blanche ou Tolbiac. 01.53.80.92.97. dd75.blogs.afp.asso.fr et apfparis.asso.fr

Compagnons du voyage.

Jeunes enfants, personnes âgées ou tout voyageur en situation de handicap. Service d'accompagnement personnalisé. 34, rue Championnet. LAC CG25. 75018 Paris. M° Simplon. 01.58.76.08.33. compagnons.com et info@compagnons.com

Je me soigne

Les soins

En situation de handicap, la qualité de l'accès aux soins est essentielle. Les centres de santé et les hôpitaux publics sont là pour vous accueillir. Des dispositifs vous permettent de rester à votre domicile dans les meilleures conditions.

Les centres de santé et les hôpitaux publics.

Ouverts à tous, ils appliquent les tarifs de la Sécurité sociale, sans dépassement d'honoraires (secteur 1). Et vous n'avez pas à avancer la somme couverte par l'Assurance maladie (tiers payant). Les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle (CMU) et de l'Aide médicale de l'État (AME) sont pris en charge totalement.

Dans les centres de santé, notamment ceux labellisés Paris santé, vous rencontrerez des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux. Ils proposent des consultations de médecine générale et spécialisée (ou dentaire), des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention.

La liste des centres, leurs spécialités, ainsi que leur accessibilité, est disponible sur centre-sante.paris.fr.

Tous les hôpitaux de Paris accueillent également les personnes handicapées, enfants et adultes. La Pitié-Salpêtrière a développé une action spécifique en direction des publics sourds et malentendants : l'Unité d'information et de soins des sourds (UNISS). L'espace handicap du site de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) vous oriente, selon vos attentes et vos besoins. Il vous informe sur l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap dans ses établissements.

À domicile.

Il est possible de recevoir des soins infirmiers à votre domicile. Si une prise en charge médicale peut être organisée chez vous, ou si vous retrouvez votre domicile après une hospitalisation, les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) peuvent assurer les soins courants et de nursing (hygiène, surveillance et observation, prévention et suivi relationnel). Paris a une capacité de 300 prises en charge réservées aux personnes en situation de handicap. Elles sont réparties au sein de 18 structures dans toute la ville. Pour en bénéficier, vous devrez contacter la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Île-de-France (CRAMIF) ou passer par votre médecin traitant. Ces services sont pris en charge par la Sécurité sociale.

Les unités mobiles interdépartementales (UMI).

Elles développent en priorité des solutions alternatives à l'hospitalisation psychiatrique pour les personnes autistes ou ayant des Troubles envahissants du développement, et mènent des actions de prévention, d'évaluation, d'apaisement et de réinsertion. Ces unités interviennent au sein des institutions ou des familles de façon souple et réactive, avec l'accord de toutes les parties, à la demande des parents ou d'un professionnel (sanitaire, médico-social, social, etc.).

Les soins bucco-dentaires.

L'association Rhapsod'lf favorise l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes handicapées. Elle anime un réseau de professionnels dans toute l'Île-de-France.

Les hôpitaux Sainte-Anne et Rothschild disposent de structures spécialisées dans ce domaine pour les personnes handicapées mentales.

Le saviez-vous?

Complément santé Paris est une aide attribuée, sous conditions, aux personnes handicapées adultes dont les ressources sont modestes. Elle leur permet de régler leurs frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé.

Contacts.

Centre de santé au Maire-Volta.

Tous publics assurés sociaux. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 8h30-17h. Consultations médicales et soins dentaires. Sur rendez-vous. 4, rue au Maire. 75003 Paris. M° Arts-et-Métiers. 01.48.87.49.87.

Centre de santé de l'Épée-de-Bois.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 8h30-17h (vendredi 16h30). Consultations médicales, soins dentaires et infirmiers. Sur rendez-vous. 3, rue de l'Épée-de-Bois. 75005 Paris. M° Censier-Daubenton ou Place-Monges. 01.45.35.85.83.

Centre de santé Edison.

Tous publics. Accès rez-de-chaussée pour les soins dentaires. Du lundi au vendredi 8h45-12h15 et 13h30-17h15. Consultations médicales, soins dentaires et infirmiers. Sur rendez-vous. 44, rue Charles-Moureu. 75013 Paris. M° Olympiades ou Place-d'Italie. 01.44.97.86.01 (accueil) et 01.44.97.87.10 (prise de rendez-vous).

Centre de santé dentaire George-Eastman.

Parisiens de moins de 18 ans. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-18h. Sur rendez-vous. 11, rue Georges-Eastman. 75013 Paris. M° Place-d'Italie. 01.44.97.88.88.

Centre de santé Tisserand.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 8h45-12h30 et 13h15-17h. Consultations de médecine générale tous les jours. Consultations spécialisées ou dentaires sur rendez-vous. 92, rue de Gergovie. 75014 Paris. M° Pernety ou Plaisance. 01.45.39.49.29.

Centre dentaire des Épinettes.

Tous publics. Centre situé en rez-de-chaussée. Du lundi au vendredi 8h45-12h30 et 13h30-17h. Sur rendez-vous. 51, rue des Épinettes. 75017 Paris. M° Porte-de-Saint-Ouen. 01.42.63.90.72.

Centre de santé ADMS-Myrha.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 8h-20h. Consultations médicales, soins infirmiers et dentaires. Sur rendez-vous. 22,

rue Myrha. 75018 Paris. M° Barbès-Rochechouart, Château-Rouge ou La-Chapelle.
01.56.55.55.10.

Centre de santé Marcadet.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi
8h30-19h. Consultations médicales soins dentaires et infirmiers. Sur rendez-vous.
22, rue Marcadet. 75018 Paris. M° Marcadet-Poissonniers. 01.46.06.78.24.

Maison de santé Michelet.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi
9h-19h, le samedi 9h-13h. Consultations médicales et soins infirmiers. Sur rendez-
vous. 1, rue Colette Magny, tour M. 75019 Paris. M° Crimée ou Coentin-Cariou.
01.40.37.90.24. maisondesantemichelet.fr

Centre de santé médical et dentaire Les Balkans.

Tous publics. Accès aux personnes à mobilité réduite. Consultations de
médecine générale sans rendez-vous. Lundi et vendredi 14h-17h et mardi 9h-12h.
Consultations spécialisées sur rendez-vous. 1, allée Alquier-Debrousse. 75020 Paris.
M° Porte-de-Bagnolet. 01.43.67.62.39.

Unité d'information et de soins des sourds (UNISS).

Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière. Bâtiment des Cliniques Médicales. Rez-
de-chaussée Haut. 47-83 boulevard de l'Hôpital. 75013 Paris. M° : Chevaleret, Gare
d'Austerlitz ou Saint-Marcel. 01.42.16.14.70, 01.42.16.14.71 (fax) ou 06.33.08.13.12
(SMS). accueil.sourds@psl.aphp.fr

Espace handicap du site de l'AP-HP.

N'accueille pas le public. Informations sur : handicap.aphp.fr.

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Du lundi au vendredi.

SSIAD Atmosphère. 8h-17h. 22, rue du Sentier. 75002 Paris. M° Bonne-
Nouvelle ou Sentier. 01.55.34.13.10.

SSIAD 6°. 8h-12h30 et 13h30-17h. 35-37, rue Pierre-Nicole. 75005 Paris. M°
Port-Royal. 01.43.54.87.07.

SSIAD Europe. 8h- 20h. 50, rue du Rocher. 75008 Paris. M° Europe.
01.53.42.31.70.

SSIAD AG11. 8h-17h. 9, rue Gerbier. 75011 Paris. M° Philippe-Auguste ou
Voltaire. 01.43.48.02.20.

SSIAD UMC social. 8h-12h30 et 13h30-17h. 63, rue Saint-Sabin. 75011 Paris.
M° Bréguet-Sabin. 01.48.06.80.44.

SSIAD Isatis. 8h-16h. 33, rue de la Fontaine-à-Mulard. 75013 Paris. M°
Maison-Blanche. 01.45.80.26.00.

SSIAD 13°. 8h-17h. 35-37, rue Pierre-Nicole. 75005 Paris. M° Port-Royal.
01.43.37.73.75.

SSIAD De jour et de nuit (fondation hospitalière Sainte-Marie). 8h-18h. 12, rue
Boyer-Barret. 75014 Paris. M° Pernety. 01.45.42.29.29.

SSIAD Vivre à domicile. 8h-16h. 20, rue Lalande. 75014 Paris. M° Denfert-
Rochereau. 01.45.42.64.63.

SSIAD Présence à domicile Léopold-Bellan. 8h-13h et 14h-17h. 8, rue Fallempein. 75015 Paris. M° Dupleix. 01.44.19.60.20.

SSIAD Domus VI. 9h-18h. 46, rue Chardon-Lagache. 75016 Paris. M° Chardon-Lagache. 01.46.47.27.37.

SSIAD Domidom Soins. 59, rue Eugène-Carrière. 75018 Paris. M° Guy-Môquet. 01.58.60.35.20.

SSIAD Habitat et soins. 9h-17h30. 9-21, sente des Dorées. 75019 Paris. M° Porte-de-Pantin. 01.48.03.87.30.

SSIAD ADMR 20. 8h30-12h30 et 14h-17h30. 11, rue des Lyanes. 75020 Paris. M° Porte-de-Bagnolet. 01.40.32.47.30.

SSIAD 75. 8h-17h. Interventions dans les 11e, 12e et 20e arr. 29, rue de Fontarabie. 75020 Paris. M° Maraîchers. 01.40.09.50.23.

UMI-TED Centre (75-92).

L'Élan retrouvé. 20, rue Fizeau. 75015 Paris. M° Porte-de-Vanves. 01.56.08.54.60.

Soins bucco-dentaires.

Rhapsod'If (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France). Enfants et adultes en situation de handicap présentant un risque de pathologie non pris en charge en structure de soins ordinaire. Actions de prévention pour enfants et adolescents. Du lundi au vendredi 9h-17h30. 6-8, rue Legraverend. 75012 Paris. 01.45.89.33.84. rhapsodif.com

Hôpital Sainte-Anne. Service de stomatologie. Centre Raymond-Garcin. Du lundi au vendredi 9h-16h. Accès aux personnes à mobilité réduite (rdc). 1, rue Cabanis. 75014 Paris. 01.45.65.81.97. ch-sainte-anne.fr

Hôpital Rothschild. Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires est parisien. Fauteuils d'odontologie accessibles aux personnes handicapées. Du lundi au vendredi 8h30-19h30, vendredi 16h. Sur rendez-vous. 5, rue Santerre. 75012 Paris. M° Bel-Air. 01.40.19.30.00.

La prévention ou la grossesse

Vous envisagez une grossesse ou vous attendez un enfant ? Vous aurez besoin d'être entouré et de nombreuses initiatives vont dans ce sens. Il existe aussi des structures où vous informer sur la sexualité, la contraception et la prévention.

Sexualité et prévention.

Quels que soient votre âge et votre couverture sociale, les équipes des centres de planification et d'éducation familiale vous accueillent et vous écoutent. Ils vous délivrent gratuitement des informations sur la sexualité, les méthodes de contraception et d'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), le sida, etc. Le Centre régional d'information et de prévention du sida d'Île-de-France (CRIPS) vous informe aussi sur le sujet.

Les accueils adaptés.

Décider d'avoir ou non un enfant est une étape dans un projet de vie. Devenir parent n'est pas un choix toujours facile. Le parcours est souvent plus compliqué quand on est en situation de handicap. Des structures vous accompagnent avant, pendant et après la grossesse.

Le service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière propose un suivi gynécologique et des prestations de planification et d'éducation familiale aux femmes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Un accompagnement en langue des signes française (LSF) est proposé aux personnes sourdes.

De son côté, le Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH) s'adresse aux personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur. Chaque prise en charge répond à vos besoins spécifiques. Le partenariat avec plusieurs maternités parisiennes vous donne la possibilité d'un suivi adapté, y compris avant la grossesse. S'y ajoute un soutien post-natal qui peut durer jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

L'Institut mutualiste Montsouris propose aux femmes enceintes en situation de handicap moteur ou sensoriel un accompagnement spécifique de leur grossesse et de leur accouchement. La consultation peut être assurée en langue des signes française (LSF), avec un suivi obstétrical mensuel et des cours de préparation à la naissance. Le département Mère-Enfant dispose de locaux et de matériel adaptés aux personnes en situation de handicap moteur.

Les PMI spécialisées.

Les parents sourds peuvent bénéficier des prestations de la Pmi pour leurs enfants âgés de 0 à 6 ans (consultations médicales, entretiens avec un psychologue ou avec une sage-femme, accueil de puériculture, activités collectives) au centre de PMI-Raspail (accueil en LSF).

Les personnes déficientes visuelles peuvent s'adresser au centre de PMI-Brune.

Le saviez-vous?.

Toutes les femmes enceintes en situation de handicap peuvent s'adresser aux centres de PMI. Les sages-femmes leur proposeront une orientation et un accompagnement adaptés.

Contacts.

Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS).

Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 9h-19h. Sur rendez-vous. 14, rue Maublanc. 75015 Paris. M° Vaugirard. 01.56.80.33.33. lecrips-idf.net

Cybercrips.

Accès aux personnes à mobilité réduite.

Du mardi au samedi 14h-19h. Tour Maine-Montparnasse. 33, avenue du Maine. 75015 Paris. 01.56.80.33.34.

Service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière.

Du lundi au vendredi 8h30-16h sauf mercredi. Accompagnement en langue des signes française (LSF). Accès aux personnes à mobilité réduite. 83, boulevard de l'Hôpital. 75013 Paris. M° Saint-Marcel. 01.42.17.77.31 ou 06.85.51.75.63 (SMS). cecile.pierrot@psl.aphp.fr

Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH).

Accès aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement en langue des signes française (LSF). Sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h-17h. 26, boulevard Brune. 75014 Paris. M° Porte-de-Vanves. 01.40.44.39.05. fondationhospitalieresaintemarie.com

Institut mutualiste Montsouris.

Accès aux personnes à mobilité réduite. Consultation le vendredi 9h-17h, sur rendez-vous. 42, boulevard Jourdan. 75014 Paris. M° Porte-d'Orléans. 01.56.61.62.63 (demandez le portable 72.41) et 06.98.02.42.73 (SMS). imm.fr

PMI spécialisées.

85, boulevard Raspail (6^e arr.). M° Rennes. 01.53.63.40.85 ou 06.33.27.09.42 (SMS). cpmi_raspail@paris.fr
26, boulevard Brune (14^e arr.). M° Porte-de-Vanves. 01.40.44.39.03.

J'ai des loisirs

Votre temps libre

Paris est l'une des capitales européennes de la culture, des loisirs et du sport. Pour que vous puissiez pleinement en profiter, de nombreuses activités sont proposées, tant par les services de la Ville que par des associations.

Les événements culturels.

La Ville met en place des actions pour faciliter la participation des personnes handicapées aux événements festifs. Ainsi, lors de la Nuit blanche, l'association Action Passeraile propose des visites et des médiations adaptées.

Deux dates marquent aussi l'agenda culturel. Durant l'été, l'association Jaccede.com organise la Nuit de l'accessibilité. Elle sensibilise les habitants à l'accueil des personnes handicapées dans les établissements ouverts la nuit (bars, restaurants, etc.), et recense les lieux accessibles. Chaque automne, de nombreux événements autour du handicap composent également le Mois Extra-Ordinaire avec, au programme : spectacles, expositions, concerts, projections, randonnées, journées portes ouvertes, débats, colloques, etc.

La musique.

Tout comme les grandes salles de concert parisiennes, la plupart des conservatoires municipaux sont accessibles au public handicapé moteur. De plus, le Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique (SIDVEM) offre un suivi pédagogique et les adaptations nécessaires à l'accueil de personnes malvoyantes ou non voyantes dans tous les lieux d'enseignement musicaux.

Le théâtre.

Certains théâtres ont mis en place des dispositifs adaptés aux personnes malvoyantes, non voyantes, sourdes ou malentendantes. C'est le cas, par exemple, du Théâtre 13 qui a installé un système d'audiodescription en direct.

D'autres associations mènent des actions innovantes, comme l'École de théâtre Acte 21, l'International Visual Theatre (IVT, première compagnie professionnelle de comédiens sourds) ou les Chapiteaux Turbulents ! (espace artistique et culturel pour les personnes autistes).

L'association Accès Culture, soutenue par la Ville, offre, entre autres, des aides techniques pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent assister de manière autonome à des représentations. Les spectateurs sourds et malentendants peuvent aussi, par exemple, lire avec un boîtier individuel le texte des répliques des comédiens tout au long du spectacle.

Les musées.

Si la Maison de Victor Hugo a obtenu plusieurs labels « Tourisme et handicap » pour son action en faveur de l'accessibilité, 11 autres musées de la Ville de Paris proposent une offre adaptée aux différents types de handicaps. Ainsi, une large palette d'activités est disponible avec des parcours tactiles pour les non-voyants et les malvoyants, des visites et des ateliers en LSF ou en lecture labiale pour les

sourds et les malentendants, ou encore adaptés aux Parisiens handicapés mentaux. L'entrée est gratuite pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs.

Les bibliothèques et médiathèques.

Les bibliothèques de Paris développent des actions en direction du public handicapé (documents adaptés, outils d'aide à la lecture, action culturelle, etc.). Les bibliothécaires de Buffon (5^e), l'Heure joyeuse (5^e), André Malraux (6^e), Chaptal (9^e), Saint-Éloi (12^e) et Fessart (19^e) accueillent notamment les sourds ou malentendants. Les médiathèques Marguerite-Yourcenar (15^e) et Marguerite-Duras (20^e) offrent, quant à elles, des espaces au service des usagers déficients visuels. Les trois quarts des bibliothèques de la Ville sont accessibles au public handicapé et l'ensemble de leur catalogue en ligne respecte les normes d'accessibilité. La médiathèque Valentin-Haüy est entièrement dédiée aux personnes ne pouvant pas lire l'imprimé ordinaire. Tous les lieux publics acceptent les chiens guides.

À l'initiative de l'association BrailleNet, et en partenariat avec Eurobraille, la première bibliothèque expérimentale numérique pour les lecteurs mal voyants et non voyants a ouvert en 2006. Cette bibliothèque, Hélène, permet d'emprunter des livres numériques sur Internet pour une lecture sur un appareil braille et en synthèse vocale.

Par ailleurs, 21 bibliothèques parisiennes proposent le service Port'âge de livres, revues... à domicile. Dans les 12^e et 20^e arrondissements, l'association Delidémo a mis en place un service similaire. La Cellule d'assistance et de services culturels à domicile (Cascad) vous livre également chez vous et vous propose des accompagnateurs pour vos sorties culturelles.

Les équipements sportifs.

La Ville poursuit les travaux pour améliorer l'accessibilité de ses équipements sportifs. De nombreuses piscines, stades et gymnases sont ainsi dotés de dispositifs techniques permettant aux personnes à mobilité réduite d'être autonomes dans leur pratique. Une signalétique adaptée aux déficients visuels est également mise en place.

Handisport et sport adapté.

De très nombreuses structures sportives sont présentes dans les domaines du handisport et du sport adapté, comme l'association CAPSAAA.

La Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) vous fourniront les coordonnées des clubs affiliés. Vous trouverez également des adresses d'associations sur le site paris.fr. Les centres d'animation favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités tous publics, et 44 centres d'animation en accessibilité partielle ou totale offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à tarif préférentiel.

Le cinéma.

La mission Cinéma de la Ville œuvre au développement et à l'organisation d'une offre cinématographique accessible dans les différents quartiers, notamment par des aides aux travaux d'accessibilité, au sous-titrage et à l'audiodescription.

Des associations telles Ciné-ma différence et Retour d'image travaillent dans le même sens.

Les rencontres EDF Handisport.

Gratuites, ouvertes à tous et organisées par la Fédération française handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) avec la Ville de Paris, sur 2 jours, elles proposent près de 30 disciplines, issues du handisport ou du sport adapté. Une bonne façon de connaître les disciplines sportives et de participer à des tournois amicaux, en présence d'athlètes de haut niveau.

Le saviez-vous?.

Des associations proposent des actions culturelles accessibles dans des domaines comme le théâtre, la danse, la musique, les arts plastiques, etc. Retrouvez-les sur les sites internet de la Ville et de l'association Cemaforre.

Contacts.

Association Cemaforre.

Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture. Sur rendez-vous. 115, rue de Ménilmontant. 75020 Paris. M° Gambetta. 01.47.97.87.26. cemaforre.asso.fr

Action Passeraile.

Adultes parisiens en situation de handicap moteur ou visuel. Accompagnement individualisé et gratuit à la demande pour des activités de loisirs (promenades, cinéma, concerts, etc.), des rendez-vous médicaux ou administratifs.. Accueil du mardi au vendredi 10h30-18h30. Accompagnement du lundi au dimanche 10h-0h. 75, rue Claude-Decaen. 75012 Paris. M° Daumesnil. 01.43.41.70.67. action-passeraile.fr

Mois Extra-Ordinaire.

Au mois de novembre. Agenda distribué dans tous les points d'accueil de la Ville de Paris et disponible sur Paris.fr

Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique (SIDVEM).

info@sidvem.org et sidvem.org

Théâtre 13.

En collaboration avec l'association Prête-moi-tes yeux au théâtre. Dispositif d'audio-description en direct pour les non-voyants. Réservation obligatoire.

Théâtre 13 Jardin. 103 A, boulevard Auguste-Blanqui. 75013 Paris. M° Glacière. 01.45.88.16.30.

Théâtre 13 Seine. 30, rue du Chevaleret. 75013 Paris (adresse postale). M° Bibliothèque-François-Mitterrand. 01.45.88.16.30. theatre13.com/non_voyants.php

Centre de ressources théâtre handicap.

Personnes valides ou en situation de handicap. Pour tous vos besoins de théâtre. 163, rue de Charenton. 75012 Paris. M° Montgallet ou Reuilly-Diderot. 01.42.74.17.87. crth.org

International Visual Theatre (IVT).

Du lundi au vendredi 9h30-17h. 7, cité Chaptal. 75009 Paris. M° Pigalle. 01.53.16.18.18. ivt.fr

Chapiteaux turbulents ! (ESAT/SAS « Les Chapiteaux turbulents »).
Du lundi au vendredi 9h-16h sauf exception lié à l'événementiel. 12-14,
boulevard de Reims. 75017 Paris. M° Porte-de-Champerret. 01.42.27.47.31.
turbulences.eu

Accès culture.
accesculture.org

Le cinéma.
Ciné-ma différence. Personnes valides ou ayant un handicap avec des
troubles du comportement associés. Séances de cinéma accessibles dans les 14e et
16e arr. 7, rue Desprez. 75014 Paris. 01.71.20.22.64. cinemadifference.com
Retour d'image – Cinéma des différences. Personnes sourdes et
malentendantes, mal et non voyantes. Projections adaptées aux spectateurs
déficients sensoriels. 17, rue Lacharrière. 75011 Paris. M° Rue-Saint-Maur.
01.43.14.65.47. retourdimage.org

Direction des affaires culturelles.
Bureau des musées, Service des publics, 27, rue des Petites Écuries, 75010
Paris. 01.80.05.40.00. Informations sur paris.fr

Bureau des bibliothèques et de la lecture.
16, rue des Blancs Manteaux. 75004 Paris. 01.42.76.67.75.

Médiathèque Valentin-Haüy.
Du lundi au vendredi 10h-16h45 (lundi à partir de 13h). 5, rue Duroc. 75007
Paris. M° Duroc. 01.44.49.27.27 (demander la médiathèque) ou 01.44.49.27.49
(serveur vocal). mediatheque@avh.asso.fr

Association BrailleNet.
Bibliothèque Hélène. 01.44.27.34.35. bibliotheque-helene.org

Association Délidémo.
70, rue du Rendez-Vous. 75012 Paris. M° Nation ou Picpus. 01.53.17.61.19.
delidemo.over-blog.fr

Cellule d'assistance et de services culturels à domicile (CASCAD).
Voir Cemaforre.

CAPSAAA.
Cap Sport, Art, Aventure, Amitié. Basket en fauteuil. 190, rue Lecourbe. 75015
Paris. M° Félix-Faure ou Vaugirard. 01.40.43.14.90. capsaaa.net

Fédération française handisport.
handisport.org

Fédération française du sport adapté.
ffsa.asso.fr

Les rencontres EDF Handisport.
Plus d'informations sur edf.com Mot-clef handisport.

Vos loisirs et vacances

Les loisirs et les vacances sont importants pour chacun d'entre nous, pour notre bien-être, notre équilibre... et notre plaisir !

Toute l'année.

Tout au long de l'année, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) propose des loisirs pour les adultes en situation de handicap : croisières sur la Seine, visites guidées, dîners-réveillons de fin d'année, etc. Une priorité est accordée aux personnes bénéficiant de revenus modestes.

Par ailleurs, en plus des nombreuses animations des Clubs seniors du CASVP, l'Université permanente de Paris organise des conférences gratuites, des stages et des ateliers (la participation financière est calculée en fonction de vos revenus). Renseignez-vous auprès du service Personnes retraitées et handicapées de la section du CASVP de votre arrondissement.

Bouger.

Le site internet de l'Office du tourisme et des congrès édite un guide téléchargeable, Paris, ville accessible (qui existe en version papier), avec de nombreux renseignements pratiques.

Dans le même esprit, le Comité régional du tourisme (CRT) d'Île-de-France publie un guide pratique, Paris Île-de-France accessible, qui recense des centaines de lieux dans la région, des hébergements aux restaurants en passant par les parcs de loisirs ou les monuments. Vous y trouverez également des informations sur les transports pour vous rendre aux endroits conseillés.

Partir.

Plusieurs organismes et associations proposent des séjours adaptés ou en intégration. Par ailleurs, des aides et des prestations peuvent être accordées par la CAF, la MDPH, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et les services sociaux. Certains comités d'entreprise ou caisses de retraite apportent également un soutien ponctuel.

De son côté, le CASVP met en place, d'avril à octobre, des excursions et vacances accessibles, en France métropolitaine et en Europe, avec la possibilité d'être accompagné par la personne de votre choix. Une participation financière est demandée (une priorité est donnée aux personnes dont les revenus sont les plus modestes).

Pour vous aider dans votre choix, l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Île-de-France, avec le soutien de la Ville, réalise un guide des vacances et loisirs adaptés.

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM).

Les GEM sont des espaces d'accueil, d'échanges et de rencontres pour des adultes en situation de handicap psychique. Les personnes prennent une part active à la définition et à l'organisation du projet du groupe. Les GEM proposent des activités qui vont de simples échanges à des ateliers thématiques (peinture,

informatique, photo, cuisine, théâtre, relaxation, etc.), en passant par des réunions festives, des sorties culturelles, des loisirs, des voyages, etc.

Le saviez-vous?

Les projets de vacances pour les personnes en situation de handicap sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre pour des raisons d'accessibilité et de coûts. La Ville soutient donc des associations proposant des séjours adaptés à vos besoins.

Contacts.

Office du tourisme et des congrès.
parisinfo.com, rubrique Paris accessible.

CRT (Comité régional du tourisme) d'Île-de-France.
nouveau-paris-ile-de-france.fr, rubrique accessibilité et handicap

Organismes et associations proposant des séjours adaptés ou en intégration. À chacun ses vacances. Enfants à partir de 8 ans, adolescents et adultes en situation de handicap mental (troubles du comportement, autisme, déficience mentale, trisomie). Accueil en petit groupe de 5 à 7 personnes. Activités sportives, culturelles et artistiques. Du lundi au jeudi 17h-18h30, week-end 10h-17h. Sur rendez-vous. Organisation de week-ends. Séjours durant les vacances scolaires. 53, rue de Belleville. 75019 Paris. M° Belleville. 01.43.70.45.31. achacunesvacances.fr

Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs (ANPEDA). Séjours sportifs accessibles aux jeunes sourds et malentendants de 6 à 17 ans (LSF-LPC). 37-39, rue Saint-Sébastien. 75011 Paris. M° Richard-Lenoir, Saint-Ambroise ou Saint-Sébastien-Froissart. 01.43.14.00.38. contact@anpeda.fr et anpeda.fr

Association des paralysés de France (APF). Enfants (dès 6 ans) et adultes handicapés moteurs et polyhandicapés. Séjours adaptés en France et à l'étranger. Services Vacances APF Évasion. 17, boulevard Auguste-Blanqui. 75013 Paris. 01.40.78.69.07. apf-evasion.org

Association Valentin-Haüy. Séjours pour adultes et activités. Comité de Paris Île-de-France. avh.asso.fr

Class Open. Personnes autistes, trisomiques et handicapées motrices légères. 7 j/7. Résidence Le Village-B3. Rue du Docteur-Ténine. 91320 Wissous. 01.60.11.64.38 ou 06.72.28.44.09. classopen.org

Comme les Autres. Personnes récemment accidentées en situation de handicap. Lundi au vendredi 9h-18h. 07.62.47.53.54. commelesautres-asso.org

Éclaireuses Éclaireurs de France. Service vacances Orléans. Enfants et adultes en situation de handicap mental à partir de 8 ans. Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h30 (vendredi 12h). 62, rue du Petit-Pont. 45000 Orléans. 02.38.61.90.50. sv-orleans@eedf.asso.fr

Éclaireuses Éclaireurs de France. Service vacances Normandie/Caen. Enfants et adultes en situation de handicap mental à partir de 6 ans. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-16h30 (vendredi 16h). 9, rue de l'Avenir-Lazzaro. 14460 Colombelles. 02.31.78.15.15. contact.normandie@eedf.asso.fr

Éclaireuses Éclaireurs de France. Loisirs éducatifs des jeunes sourds. Enfants sourds ou malentendants à partir de 7 ans. Du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 14h-

17h30. 2, avenue de l'Armistice. 60200 Compiègne. 03.44.20.73.82. sv-lejs@eedf.asso.fr

Le Souffle9. Jeunes en difficulté de 10 à 20 ans (autisme, handicap mental, troubles du comportement). Sorties culturelles à Paris, week-ends et séjours à la campagne. 4, rue de Valence. 75005 Paris. M° Les-Gobelins. 01.43.36.72.95 ou 06.26.29.90.90. lesoufle9.info

Mozaïk Voyages. Personnes valides ou en situation de handicap. Agence de voyage associative. Du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-18h, samedi 9h-12h30. 8, résidence de la Bergerie. 91300 Massy. 01.60.11.35.17. mozaik-voyages.fr

Point Vert. Adultes en situation de handicap mental ou de fragilité psychologique. Du lundi au vendredi 9h30-18h. 38-40, avenue Jean-Jaurès. 91120 Palaiseau. 01.60.10.07.69. pointvert.org

Top Gan Club. Intégration des enfants autistes parmi les enfants valides dans les centres de vacances. Du lundi au vendredi 9h30-16h. 18-26, rue Goubet. 75019 Paris. M° Porte-de-Pantin ou Ourcq. 01.42.41.17.17.

Tourist-services. Agence de voyage associative spécialisée sur Paris. Personnes handicapées et/ou âgées. Du lundi au samedi 10h-18h. 31, rue du Pont-Neuf. 75001 Paris. M° Châtelet ou Les-Halles. 09.53.17.71.91 ou 01.40.26.92.27. contact@touristservices.fr et tourist-services.net

Union française des centres de vacances (UFCV). Vacances et loisirs adaptés aux enfants et adultes en situation de handicap mental. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h (vendredi 16h). 21, rue de la Morinerie. 37700 Saint-Pierre-des-Corps. 02.47.32.42.60. ufcv.fr

Agence nationale pour les chèques-vacances.
36, boulevard Henri-Bergson. 95201 Sarcelles Cedex. 0.825.844.344.
ancv.com

Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Île-de-France.
01.42.73.38.14. Guide téléchargeable. unat-idf.asso.fr

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM).
psycom75.org > Groupes d'entraide mutuelle.

Je veux travailler

Vos études

Pour garantir l'égalité des chances de tous dans la poursuite des études, de nombreuses initiatives s'attaquent aux difficultés rencontrées par les étudiants handicapés. Scolarité, examens, vie associative, transports, aucun domaine n'est laissé de côté.

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants handicapés. Il exerce généralement au sein d'une Mission handicap, rattachée à la Direction de la vie étudiante ou au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Par ailleurs, plusieurs associations étudiantes se mobilisent pour faciliter et encourager les initiatives en faveur de l'égalité des chances des jeunes en situation de handicap.

L'accompagnement.

En collaboration avec les équipes enseignantes, la Mission handicap propose à chaque étudiant handicapé, en fonction de sa situation, de la formation choisie et de ses souhaits, une analyse de ses besoins spécifiques. Cela permet d'élaborer un Plan d'accompagnement des études (PAE), en lien avec les différents services de l'université (administration, scolarité, service médical) ou les organismes extérieurs (CROUS, MDPH, etc.). Le PAE définit des mesures de compensation pédagogiques pour pallier les conséquences de votre handicap. Il peut s'agir d'une aide humaine (interprètes en LSF, prise de notes, cours de soutien, tutorat, accompagnement en bibliothèque) ou technique (accès à des équipements informatiques adaptés). Un aménagement des études, une aide à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle ou l'adaptation des conditions d'examen sont également possibles.

L'aménagement des épreuves.

Vous devrez en faire la demande auprès du rectorat de l'académie ou de l'établissement organisant les épreuves, si celui-ci ne dépend pas de l'Éducation nationale. Dans ce dernier cas, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) gèrera votre demande.

Les aménagements proposés sont multiples : augmentation du temps de repos entre deux épreuves, présence d'un lecteur-scripteur durant l'examen, etc. Ils sont adaptés à votre situation exacte et doivent être discutés avec le chef d'établissement concerné.

Le logement adapté.

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Paris développe un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Il a créé une mission handicap et mis en place une procédure spécifique d'accès au logement. Par ailleurs, de nombreux foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont accessibles aux jeunes handicapés moteurs.

Un foyer d'hébergement innovant de 16 places pour étudiants en situation de handicap sévère verra le jour début 2015. Il sera situé à proximité des universités, grandes écoles et classes préparatoires du centre de Paris.

Les transports.

Les frais de transport des étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les transports en commun, sont pris en charge par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Ces étudiants doivent être domiciliés en Île-de-France, quelle que soit l'implantation géographique de l'établissement fréquenté.

Le transport scolaire est gratuit pour les étudiants handicapés, et concerne les trajets entre le domicile et l'établissement d'enseignement supérieur ou le lieu de stage.

Le saviez-vous?.

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) regroupe de nombreux services destinés à soutenir et à favoriser les initiatives étudiantes. Depuis mars 2011, elle dispose d'une antenne accessible aux personnes à mobilité réduite, le LABO 13.

Contacts.

Maison des initiatives étudiantes (MIE).

Du lundi au vendredi 10h-22h (lundi à partir de 14h). Samedi 10h-19h. 50, rue des Tournelles. 75003 Paris. M° Chemin-Vert. 01.49.96.65.30.

LABO 13. Du mardi au samedi 11h-19h. 15, rue Jean-Antoine-de-Baïf. 75013 Paris. M° Bibliothèque-François-Mitterrand. 01.44.23.20.90. mie.paris.fr

Associations étudiantes.

Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH). Étudiants et personnes en situation de handicap. Du lundi au vendredi 10h-19h. Accès aux personnes à mobilité réduite. Tour Essor – 1^{er} étage. 14, rue Scandicci. 93508 Pantin Cedex. M° Hoche. 01.77.37.38.93. fedeeh.org

Association Starting-Block. Étudiants et jeunes adultes, valides et en situation de handicap. Sur rendez-vous. 23, rue des Balkans. 75020 Paris. M° Porte-de-Bagnolet. 01.53.26.79.25. starting-block.org

Baisser les Barrières. Étudiants et jeunes adultes, mal ou non voyants. Du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 13h30-17h30. 60, rue Fondary. 75015 Paris. M° Émile-Zola. 01.45.77.22.31. baisserlesbarrieres.org

Rectorat de Paris.

Examens CFG-Bac Technique-Bac Général-BTS-DCG-Concours. Accueil téléphonique. Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h30-13h et 14h-15h. 01.44.62.40.51. francoise.jardin@ac-paris.fr

Examens-DNB-CAP-BEP-Bac Professionnel-BP-BT. Accueil téléphonique. Lundi, mercredi et vendredi 9h30-13h et 14h-15h. 01.44.62.40.69. araba.fall@ac-paris.fr

Crous.

Procédure d'accès au logement. Vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE). Prenez rendez-vous avec l'assistant social référent pour évaluer votre demande et vos besoins. La commission handicap se réunissant début juin, la date limite de dépôt des demandes est fixée au 15 mai. Mission handicap. 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi). mission.handicap@crous-paris.fr (laissez vos coordonnées). Secrétariat du service social 01.40.51.37.73.

Le travail et la formation continue

De nombreux dispositifs offrent des parcours adaptés aux personnes handicapées en recherche d'emploi ou désirant s'inscrire dans une démarche d'intégration par le travail.

La reconnaissance du handicap.

Si votre handicap vous empêche de trouver ou de conserver un travail, demandez le statut de travailleur handicapé (RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Cette démarche doit être faite par vous-même, un parent, votre représentant légal ou le responsable de la structure qui vous accompagne auprès de la MDPH. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vous orientera, en fonction de votre autonomie, vers une recherche d'emploi en milieu ordinaire ou protégé. Vous pourrez aussi suivre des stages de préformation pour accéder à un travail ou de rééducation professionnelle.

Chaque entreprise de plus de 20 salariés est obligée d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Avoir un statut reconnu est donc très important.

L'emploi en milieu ordinaire.

Si vos capacités et vos compétences vous le permettent, la CDAPH vous orientera vers une recherche d'activité professionnelle en entreprise, sous réserve qu'elle ne nuise pas à votre santé.

Adressez-vous alors à l'agence spécialisée de Pôle emploi (Handipass), qui accueille les travailleurs handicapés. Une autre structure, Cap Emploi, peut aussi vous aider dans la recherche d'un poste. Enfin, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) publie des offres d'emplois, donne des conseils pratiques et peut financer certains projets (formations, compensations du handicap, etc.).

Et la fonction publique ?

Dans la fonction publique, le statut de travailleur handicapé (RQTH) permet d'accéder aux contrats aidés par l'État (CUI-CAE, Pacte, contrat d'apprentissage). Votre référent emploi au sein de la MDPH vous expliquera les différentes possibilités. Vous serez employé et payé par une structure publique. À la fin de votre contrat, vous aurez la possibilité d'être titularisé. Deuxième possibilité : vous pouvez passer un concours, en bénéficiant d'un aménagement des épreuves (durée, repos, matériel, accès, etc.). À votre demande, une commission d'équivalence peut vous dispenser des diplômes exigés pour occuper le poste. Dans tous les cas, un médecin agréé certifiera votre aptitude à ce travail.

Sur carrefour-emploi-public.fr, vous trouverez la liste des sites qui publient des offres d'emplois publics. Pour postuler à la Mairie de Paris, vous devrez envoyer votre candidature et une copie de votre RQTH à la Mission handicap et reconversion (MHR).

L'emploi en milieu protégé.

Si la CDAPH constate que vos capacités de travail ne vous permettent pas d'intégrer une entreprise ordinaire, elle vous orientera vers une recherche d'emploi en milieu protégé. Il existe 3 types de structures.

Les Sections d'adaptation spécialisées (SAS) sont une passerelle vers d'autres dispositifs de travail en milieu protégé. Elles accueillent les jeunes atteints de déficiences mentales sortant des Instituts médicoprofessionnels (IMPro) et les personnes déjà en ESAT ayant besoin d'un temps de recul ou d'une réorientation de leur projet de vie. Elles vous accompagnent pendant 2 ans (renouvelables une fois).

Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) sont des organismes médico-sociaux qui vous permettent d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médical et social. Les activités sont organisées dans des ateliers encadrés par des moniteurs.

Les Entreprises adaptées (EA) sont des entreprises ordinaires où l'environnement est adapté. Vous y serez embauché dans le cadre d'un recrutement classique. Aucune prise en charge médico-sociale n'y est assurée.

Si votre handicap est psychique et que vous êtes orienté pour la première fois vers le travail en milieu protégé, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par le Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH).

La formation continue.

Les salariés et les chômeurs en situation de handicap ont droit à la formation continue (Droit individuel à la formation et Congé individuel de formation), comme l'ensemble des travailleurs. Ils peuvent s'inscrire aux formations de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), ouvertes à tous ou réservées aux personnes handicapées.

Par ailleurs, les conseillers de Cap Emploi peuvent vous aider à définir un projet de formation adapté. Avec vous, ils cherchent des financements, comme ceux de l'AGEFIPH, vous orientent et vous aident dans vos démarches. Quand vous trouvez un emploi, ils vous accompagnent pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

La réadaptation professionnelle.

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie, les Centres de réadaptation professionnelle (CRP) vous aident à apprendre un nouveau métier. Vous pouvez y accéder par l'intermédiaire de la MDPH ou de l'Assurance maladie. Vous serez accompagné et orienté pour retrouver un travail, avec des informations et des formations adaptées à votre handicap.

À la retraite.

Les travailleurs handicapés peuvent, sous certaines conditions, prendre une retraite anticipée ou bénéficier d'une majoration de leur pension. Renseignez-vous auprès de la CAF.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à des situations de perte d'autonomie. Si vous êtes hébergé en établissement, elle sert à financer les dépenses supplémentaires liées à votre état, en vous permettant notamment d'acquitter une partie du tarif dépendance de l'établissement. Si vous habitez chez vous, elle peut financer des dépenses qui permettent votre maintien à domicile et qui

figurent dans le plan d'aide élaboré pour vous par l'équipe médico-sociale. Renseignez-vous auprès de votre section du CASVP.

Préparez-vous.

L'AGEFIPH, mais également les associations L'ADAPT et FÉDÉEH, organisent des rencontres entre entreprises et travailleurs handicapés, soit sous forme d'entraînement, soit lors de salons en conditions réelles. Vous trouverez aussi de nombreuses informations sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées sur le site handipole.org et auprès de la FAGERH. Par ailleurs, certaines associations, comme l'ARERAM, vous accompagne dans votre parcours d'insertion.

Des Cours municipaux d'adultes.

Des cours d'apprentissage et de perfectionnement du français (sur objectifs fondamentaux) sont proposés à des personnes sourdes ou malentendantes (180 h) au Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS). Des cours de français et de calcul sont organisés pour les personnes handicapées mentales (180 h) à l'école élémentaire Louvois.

Des cours d'anglais sont dispensés pour les personnes malvoyantes au lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris.

Le saviez-vous?

Selon la loi, la Ville est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de ses effectifs. Signe de sa mobilisation, ce chiffre a été dépassé et atteignait 6,7 % en janvier 2012.

Chaque année, au mois d'octobre, le forum « Paris pour l'emploi » est organisé. Ce forum propose un espace réservé aux travailleurs handicapés et aux autres salariés.

Contacts.

Statut de travailleur handicapé.
vosdroits.service-public.fr/F1650.xhtml

Pôle Emploi.

Handipass. Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire. Du lundi au jeudi 9h-17h et vendredi 9h-12h. 3-7, rue des Nanettes. 75011 Paris. 39.49. M° Père-Lachaise ou Saint-Maur.

Cap Emploi de Paris.

Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire. Accès aux personnes à mobilité réduite. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30 (vendredi 16h30). Immeuble le Chaumont. 43 bis, rue d'Hautpoul. 75019 Paris. 0.805.660.661 ou 01.44.52.40.61 (fax).

contact@capemploi75.org

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) Île-de-France.

Toute personne en situation de handicap. Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h. 192, avenue Aristide-Briand. 92226 Bagneux Cedex. 0.811.37.38.39. agefiph.fr

Mission handicap et reconversion (MHR).
Adresser CV, lettre de motivation et copie de la RQTH. 2, rue de Lobau.
75004 Paris.

L'ADAPT.

Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Renseignements sur les établissements parisiens. 01.40.05.27.10. ladapt.net

Handipole.
handipole.org

FAGERH.

Reconversion professionnelle d'adultes en situation de handicap. Pas d'accueil du public. Nombreuses informations sur le site. fagerh.fr

Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM).

Jeunes de 16 à 25 ans envoyés par la Mission locale de Paris ou adultes envoyés par Pôle emploi, tous reconnus personnes handicapées par la CDAPH. Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h. Accès aux personnes à mobilité réduite. 5, place du Colonel-Fabien. 75010 Paris. M° Colonel-Fabien. 01.53.19.66.31.

Sections d'adaptation spécialisées (SAS).

SAS Turbulences. Personnes autistes. Du lundi au vendredi 9h-16h. Accès aux personnes à mobilité réduite. 12, boulevard de Reims. 75017 Paris. M° Porte-de-Champerret ou Anatole-France. 01.42.27.47.31.

SAS Bernard Wybo. Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap mental dont le projet d'insertion professionnelle n'est pas en adéquation avec leurs capacités actuelles, par manque de maturité et/ou d'autonomie.. Du lundi au jeudi 9h-16h30, vendredi 9h-13h30. Secrétariat accessible aux personnes à mobilité réduite. 1, villa Cœur-de-Vey. 75014 Paris. M° Alésia ou Mouton-Duvernet. 01.45.45.08.03.

Pour avoir des informations complémentaires et connaître la liste des ESAT et EA.

Association des directeurs de CAT de Paris (ADCP). 01.40.52.81.10. cat-paris.com

Groupement national des établissements et services d'aide par le travail (GESAT). 01.75.44.90.00. reseau-gesat.com

Union nationale des entreprises adaptées (UNEA). 01.43.22.04.22. unea.fr

Service d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH).

Toute personne en situation de handicap. Du lundi au vendredi 9h-17h. Sur rendez-vous. Accès aux personnes à mobilité réduite. 42-52, rue de l'Aqueduc. 75010 Paris. M° Louis-Blanc ou Stalingrad. 01.40.05.07.00.

Droit individuel à la formation (DIF). et Congé individuel de formation (CIF).

travail-emploi.gouv.fr mots-clefs : congé individuel, droit individuel et formation professionnelle.

Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).
afpa.fr Rubrique Particuliers > vous êtes travailleur handicapé.

Centre de réadaptation professionnelle (CRP).

CRP Jean-Pierre Timbaud. Toute personne en situation de handicap, victime d'accident ou de maladie. Du lundi au vendredi 8h30-17h15. 60, rue de la République. 93108 Montreuil Cedex. 01.48.18.22.22. jptimbaud.org

Association Ambroise Croizat. Gestion de trois centres de rééducation professionnelle et sociale. asso-croizat.org

Les Cours municipaux d'adulte (CMA).

CAPSAS (Institut national pour jeunes sourds et malentendants). Cours de français. 254, rue Saint-Jacques. 75005 Paris. M° Luxembourg

École élémentaire Personnes en situation de handicap mental. Cours de français et de calcul. 6, rue de Louvois. 75002 Paris. M° Opéra ou Quatre-Septembre.

Lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris. 132, rue d'Alésia. 75014 Paris. M° Alésia ou Plaisance. lyceedadultes.fr

J'aide une personne handicapée

Vers qui se tourner ?

En étroite collaboration avec les associations, la Ville propose un accompagnement à ceux qui aident des personnes en situation de handicap. Objectifs : faciliter la prise en charge par l'entourage et fournir aux aidants une meilleure qualité de vie et des moments de répit.

Le 39.77.

L'équipe du 39.77 est à l'écoute des aidants (besoin de parler, sentiment d'isolement, fatigue, etc.). Elle vous propose un échange sans jugement et un autre regard sur la situation. Les écoutants connaissent la complexité d'une relation d'aide. Ils peuvent vous apporter des pistes d'action pour remédier à vos difficultés.

L'association Handicap âge bienveillance écoute orientation (Habéo) gère la réception des appels du 39.77. Responsable du système d'information national, elle assure également une prise en charge des dossiers, en collaboration avec les partenaires. Le Guide de l'aidant est à votre disposition sur son site internet (habeo.org).

Un soutien concret.

Pour échanger, le café de l'École des parents et des éducateurs vous ouvre ses portes tous les samedis.

L'association Relais Île-de-France offre une prise en charge aux adolescents et adultes ayant des troubles du comportement pendant la semaine, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. Ses objectifs : permettre à ces personnes d'accéder aux loisirs, soulager leur entourage et créer des temps de rupture dans la continuité thérapeutique à Paris et en Île-de-France.

De son côté, Service plus à la personne peut intervenir auprès des publics en situation de handicap afin de soulager les familles sans solution. Elle offre des activités d'aide à domicile (pour les actes essentiels et ordinaires de la vie) et des accompagnements lors des déplacements.

Handi-Répit 94 est une solution expérimentale et innovante. Elle gère une Maison d'accueil temporaire, ouverte aux Parisiens. Un espace dédié permet aux aidants et aux professionnels de se rencontrer et d'échanger. Formations, groupes de parole, activités de détente sont également organisés.

L'association Apte met à disposition, à domicile, un service d'aide à la personne autiste, Apte Pôle Répit, pour soulager les parents. Ses intervenants et auxiliaires de vie ont été formés pour agir sur les difficultés liées à la communication, à la socialisation, à l'acquisition de plus d'autonomie.

Les Unités mobiles interdépartementales (UMI) développent aussi des actions d'apaisement, en accord avec les familles et les professionnels.

Le saviez-vous?

Des associations caritatives proposent des séjours adaptés : autant de moments de détente pour les personnes handicapées et de répit pour les aidants.

Contacts.

Le café de l'École des parents et des éducateurs.
Aidants familiaux. Samedi 10h-13h et 14h-19h. 1er samedi du mois 10h30-12h. 162, boulevard Voltaire. 75011 Paris. M° Charonne ou Voltaire. 01.44.93.44.84. epe-idf-accueil.com

Association Relais Île-de-France.
Personnes autistes à partir de 14 ans. Animations adaptées. Du lundi au vendredi 9h-17h. 101-103, rue Championnet. 75018 Paris. M° Porte-de-Clignancourt. 01.42.23.52.21. lerelaisidf.com

Service plus à la personne.
Enfants à partir de 8 ans et adultes en situation de handicap mental. Trajet accompagné à partir du domicile en voiture ou en transport en commun. Sur rendez-vous. 15, rue Hermel. 75018 Paris. M° Jules-Joffrin. 06.20.99.66.75. handicum.com

La vie à domicile Handi-Répit.
Maison d'accueil pour personnes handicapées de 6 à 60 ans (6 places enfants et 6 adultes). Du lundi au vendredi 9h-18h. 9-11, rue Georges-Enesco. 94000 Créteil. 01.48.53.61.80. handi-repit94@orange.fr

Apte pôle répit.
2, rue Wilfried Laurier. 75014 Paris. 01.56.08.02.32 ou 06.19.04.11.37. autisme-apr.com

Vivre son handicap à Paris

Être en situation de handicap recouvre des réalités différentes qui nécessitent des réponses adaptées dans des domaines aussi divers que les transports, les loisirs ou l'accès à l'emploi. Ce guide a pour objectif de vous aider à trouver les solutions qui correspondent le mieux à vos besoins.

Mairie de Paris
Direction de l'Information et de la Communication

Toute l'info au 39.75 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur) et sur paris.fr